

missions locales



Bilan d'activité 2007

En 2007, les missions locales ont accompagné près d'un million de jeunes grâce à l'action quotidienne de 11.000 professionnels de l'insertion qui ont assuré 3,6 millions d'entretiens individuels.

Certes, ces chiffres nous donnent l'ampleur du travail accompli par le service public de l'insertion des jeunes que constitue aujourd'hui ce réseau, mais ils sont insuffisants pour décrire l'ensemble des services déployés et des initiatives locales qui permettent de lever les freins à l'insertion.

Les missions locales ont été créées pour permettre l'insertion globale de tous les jeunes et pour que chacun d'entre eux puisse se former, trouver un emploi et finalement accéder à l'autonomie. Le travail d'enquête que nous avons mené grâce au système d'information ICARE nous donne pour la première fois un aperçu du partenariat engagé avec l'Éducation nationale et des actions pour favoriser la mobilité, le logement ou l'accès au soins.

En 2007 les missions locales n'ont pas relâché leurs efforts pour trouver des solutions à tous ces jeunes en demande d'insertion, les résultats en témoignent : 481.000 jeunes reçus en entretien ont pu accéder à l'emploi ou à la formation, tout comme 53 % des jeunes sortis du CIVIS dans l'année.

Une fois de plus, il nous faut souligner cet engagement collectif des élus et des techniciens, tout comme les efforts conjugués de l'État et des collectivités locales qui rendent possible l'intervention des missions locales auprès d'une part importante de la jeunesse de notre pays.

Cette politique d'insertion des jeunes peut, là encore, se résumer en deux chiffres : une action publique qui coûte à la collectivité un peu moins de 500 euros par jeune accompagné, qui permet chaque année à un demi-million de jeunes de s'engager sur la voie de l'insertion professionnelle.

Jean-Jacques Giannesini, secrétaire général
du Conseil national des missions locales

Sommaire

- ③ Chiffres Clés 2007
- ④ L'activité d'insertion professionnelle des jeunes
- ⑬ Les actions pour lever les freins à l'insertion
- ⑲ Le contrat d'insertion dans la vie sociale
- ⑳ Le partenariat renforcé entre les agences locales pour l'emploi et les missions locales
- ㉔ L'organisation territoriale du réseau
- ㉘ Les programmes régionaux d'animation
- ㉚ Le bilan des ressources humaines
- ㉛ Les financements
- ㉜ Annexes

Remerciement aux directeurs des missions locales et PAIO, aux animateurs régionaux et aux services des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), qui ont permis le recueil des informations.

Ont participé à la réalisation de ce document :

Pour le CNML : Yves Auton, Jean-Christophe Brandouy, Pierrette Catel, Karine Guillet, Amaria Sekouri.

Pour la DARES : Lionel Bonnevalle

Conception réalisation : DESK

Deux systèmes d'information pour le bilan d'activité

● **Parcours 3 pour la gestion quotidienne des dossiers des jeunes accompagnés.** Il intègre de puissants outils de requête permettant le pilotage de l'activité des missions locales à tous les niveaux.

● **ICARE (Information Collectée sur l'Activité du REseau)** permet aux missions locales de transmettre un compte rendu d'activité (données administratives, financières et ressources humaines). Il est accessible en saisie, chaque année d'avril à juin. Les informations sont traitées par la DARES et le CNML après validation par les DRTEFP.

Conseil national des missions locales
Les Borromées 2
1 avenue du Stade de France
93210 Saint-Denis
01 57 33 81 00 – info.cnml@finances.gouv.fr
www.cnml.gouv.fr

Chiffres clés 2007

1

Le réseau au 31 décembre 2007 : 486 structures

- > 420 missions locales
- > 66 PAIO
- > 11 049 professionnels

1 million de jeunes accompagnés

- > 452 000 jeunes en premier accueil
- > 1,13 million de jeunes en contact
- > 1 million de jeunes reçus en entretien
- > 3,6 millions d'entretiens individuels assurés par les conseillers

4 81 000 jeunes ont accédé à un emploi ou une formation

- > 48 % des jeunes reçus en entretien
- > 296 600 jeunes reçus en entretien individuel ont obtenu un « emploi classique »
- > 79 800 jeunes reçus en entretien individuel ont obtenu un emploi aidé ou un emploi en alternance
- > 191 900 jeunes reçus en entretien individuel sont entrés en formation

1 74 184 jeunes entrés en CIVIS

- > Jeunes sortis : 148 856
- > Dont emploi durable : 59 849 (40 % des sorties)
- > Dont emploi de moins de six mois : 10 909 (7 % des sorties)
- > Dont formation : 8 929 (6 % des sorties)

Le financement : 476 euros par jeune accompagné

474 millions d'euros de financement public dont :

- > 406 (86 %) pour l'activité principale
- > 58 (12 %) pour les activités spécifiques
- > 10 (2 %) de Fonds gérés

Les financeurs : 40 % État, 46 % collectivités

Répartition pour l'ensemble de l'activité hors fonds gérés :

- > État : 39,6 %
- > Régions : 18,2
- > Départements : 5,4 %
- > Communes et EPCI : 22,2 %
- > FSE : 8,1 %
- > Autres organismes publics et privés : 6,5 %

L'activité d'insertion professionnelle des jeunes

“ 118 000 jeunes accèdent à l'emploi dans les six premiers mois suivant leur premier accueil ”

➔ Définitions

- Les jeunes sont dits « en contact » une année donnée lorsqu'ils ont été en relation, au moins une fois dans l'année, avec une mission locale ou une PAIO, éventuellement par l'intermédiaire d'un tiers, et ce par quelque moyen que ce soit : entretien individuel, atelier, information collective, téléphone, lettre, intermédiation...
- Les jeunes sont dits « reçus en entretien » lorsqu'ils ont bénéficié durant l'année d'au moins un entretien individuel, ou participé à un atelier ou une information collective.
- Les jeunes sont dits « accueillis pour la première fois » ou « reçus en premier accueil » ou simplement « en premier accueil » lorsqu'ils ont bénéficié pour la première fois au cours de l'année d'un entretien individuel avec un conseiller du réseau des missions locales et PAIO.

En 2007, 1130 000 jeunes ont été en contact avec le réseau. Près de neuf sur dix ont été reçus par un conseiller en entretien (entretien individuel, atelier ou information collective), dont 995 000 en entretien individuel. Les conseillers des missions locales ont assuré au total 3,6 millions d'entretiens individuels au cours de l'année 2007, contre 3,7 millions en 2006 et 3,0 millions en 2005.

En 2007, les jeunes reçus en entretien individuel ont signé 446 000 contrats de travail classiques et 91 000 contrats aidés ou en alternance, soit une hausse de près de 6 % par rapport à l'année précédente, tous types de contrats de travail confondus. En revanche, ils n'ont suivi que 234 000 formations, soit une baisse de 12 % par rapport à 2006.

Parmi les jeunes accueillis pour la première fois par le réseau en 2007, 26 % ont accédé à un emploi et 17 % à une formation dans les six mois suivant leur premier accueil.

Moins de jeunes en premier accueil en 2007

En 2007, 452 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois dans une mission locale ou une PAIO, soit une baisse de plus de 5 % par rapport à 2006 mais une hausse de plus de 16 % sur cinq ans (tableau 1). La baisse par rapport à l'année 2006 s'explique pour moitié par une diminution des entrées en CIVIS : 174 000 en 2007 contre 187 000 en 2006.

● **Tableau 1 : Le nombre de jeunes en premier accueil retombe au niveau de 2005**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Jeunes en contact avec le réseau	910 000	978 000	1 089 000	1 146 000	1 214 000	1 130 000
dont jeunes reçus en entretien	750 000	828 000	913 000	958 000	1 018 000	1 005 000
Jeunes accueillis pour la première fois	388 000	414 000	443 000	449 000	477 000	452 000
dont femmes (en %)	51	51	51	52	53	54
dont mineurs (en %)	17	17	16	16	17	17

Source : Parcours 3 (extraction septembre 2008, traitement Dares).

Champ : Jeunes en contact avec le réseau (entretien individuel, information collective, atelier ou visite...) et jeunes accueillis pour la première fois par le réseau (reçus pour la première fois en entretien individuel par un conseiller) dans l'année, France entière.

Le profil de la population accueillie reste relativement proche d'une année sur l'autre. La part des jeunes femmes, en légère augmentation depuis quatre ans, atteint 54 % des premiers accueils. Les jeunes mineurs représentent toujours environ un premier accueil sur six (17 %), la majorité des jeunes ayant entre 18 et 21 ans. Toutefois, les différences régionales sont marquées : plus d'un jeune sur cinq en premier accueil est mineur à la Réunion, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Franche-Comté, dans le Centre, en Bourgogne ou en Alsace. Ils ne sont qu'un sur dix en Guyane et moins d'un sur huit en Bretagne ou en Martinique (carte 1).

Carte 1 : Part de mineurs en premier accueil en 2007



Source : Parcours 3 (extraction septembre 2008, traitement Dares).

Champ : jeunes accueillis pour la première fois dans le réseau des missions locales et PAIO en 2007, France entière.

Mais un suivi aussi intense qu'en 2006

Quel que soit leur niveau de qualification, les jeunes accueillis pour la première fois au premier semestre 2007 ont rencontré aussi souvent leur conseiller référent que ceux accueillis pour la première fois au premier semestre 2006 : 32 % des jeunes ont été reçus au moins cinq fois en entretien individuel dans les douze mois qui ont suivi leur premier accueil (tableau 2). Les jeunes « sans qualification » (niveaux VI et V bis) bénéficient d'un suivi plus fréquent : 36 % ont rencontré au moins cinq fois leur conseiller, contre 27 % des jeunes ayant le niveau du baccalauréat (niveau IV). Ceux sortis du système scolaire sans avoir dépassé la dernière année de BEP-CAP (niveau V) sont dans la moyenne : 32 % ont rencontré au moins cinq fois leur conseiller.

● **Tableau 2** : un jeune sur trois a bénéficié d'au moins cinq entretiens individuels dans les douze mois qui ont suivi son premier accueil en 2007

En pourcentage

Nombre d'entretiens individuels dans les 12 mois	Au moins Bac+2 (Niveaux I, II ou III)	Baccalauréat 2 nd e, 1 ^{re} (Niveau IV)	CAP ou BEP (Niveau V)	Sans qualification (Niveaux V bis et VI)	Ensemble
1	42	31	28	26	29
2	23	20	18	17	18
3	13	13	13	12	12
4	7	9	9	9	9
5	5	7	7	7	7
6 à 9	7	13	16	17	15
10 et plus	3	7	9	12	10
	100	100	100	100	100

Lecture : 13 % des jeunes de niveau III, II ou I reçus en premier accueil ont bénéficié de trois entretiens individuels dans l'année qui a suivi leur premier accueil.

Source : Parcours 3 (extraction septembre 2008, traitement Dares).

Champ : jeunes accueillis pour la première fois par le réseau des missions locales et PAIO entre le 1^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2007, France entière.

Les jeunes femmes en premier accueil ont un niveau de formation plus élevé que les jeunes hommes

Les niveaux de formation

- Niveau I et II : diplômés des premier et deuxième cycles de l'enseignement supérieur (licence universitaire ou davantage), d'une école de commerce ou d'ingénieur.
 - Niveau III : diplômés d'une formation de niveau bac+2 : premier cycle de l'enseignement supérieur (DEUG, BTS...), de formations du secteur de la santé, paramédical, social.
 - Niveau IV : sorties de terminale ou d'un niveau équivalent avec ou sans baccalauréat, de l'enseignement supérieur sans diplôme, de classes préparatoires sans avoir réussi à intégrer une école de commerce ou d'ingénieur.
 - Niveau V : sorties à l'issue de la dernière année de CAP ou BEP (avec ou sans diplôme) ou d'une classe de seconde ou de première.
 - Niveau V bis : sorties du système éducatif avant la dernière année de CAP ou de BEP, après une classe de troisième générale ou une classe de quatrième ou de troisième d'enseignement non général.
 - Niveau VI : sorties du système éducatif avant une classe de troisième générale ou avant une classe de quatrième non générale.
- Les jeunes dits « sans qualification » sont les jeunes de niveaux VI ou V bis. Les jeunes dits « peu ou pas qualifiés » sont les jeunes de niveau VI, V bis ou V diplôme. Les jeunes dits « peu ou pas diplômés » sont les jeunes de niveau VI, V bis ou V.

En 2007, les 452 000 jeunes accueillis pour la première fois dans le réseau sont, comme en 2006, faiblement qualifiés dans l'ensemble : près de 44 %, soit un peu moins de 200 000, n'ont pas obtenu de CAP-BEP ou ont quitté l'enseignement général avant la terminale (niveaux de formation VI, V bis ou V sans diplôme). Seul un quart des jeunes a au moins un baccalauréat.

La différence d'âge moyen constatée en 2006 entre hommes et femmes en premier accueil s'est presque entièrement résorbée en 2007. Il reste que les mineurs représentent 20 % des premiers accueils masculins alors que les mineures sont 14 % parmi les jeunes femmes accueillies. Comme les années précédentes, les hommes sont nettement moins qualifiés que les femmes : 52 % d'entre eux sont « peu ou pas qualifiés » (niveau de formation VI, V bis ou V sans diplôme), contre 36 % des femmes. Seuls 20 % ont un baccalauréat, contre 31 % des femmes (tableau 3).

Les jeunes hommes sont également plus souvent dépendants de leur famille : 74 % d'entre eux sont hébergés chez leurs parents ou chez un autre membre de la famille, contre 60 % des jeunes femmes. Seuls 14 % d'entre eux ont un logement autonome, contre 29 % des jeunes femmes. Celles-ci sont plus nombreuses à avoir fondé une famille : 15 % vivent maritalement et 11 % ont au moins un enfant à charge (c'est le cas pour respectivement 6 % et 3 % des jeunes hommes). Au total, près de 35 000 jeunes, dont 80 % de jeunes femmes, avaient au moins un enfant à charge au moment de leur premier accueil dans le réseau des missions locales et PAIO en 2007. Ces jeunes ont souvent des difficultés pour faire garder leur enfant : seuls 20 % d'entre eux bénéficient des services d'une crèche, d'une assistante maternelle ou d'une garderie et 45 % sollicitent leur famille. Les autres n'ont pas de solution pérenne.

Les jeunes femmes sont également moins mobiles. Si elles sont aussi nombreuses que les jeunes hommes à avoir leur permis de conduire (35 %) ou à posséder une automobile (29 %), elles utilisent moins souvent un cyclomoteur : 4 % d'entre elles possèdent un deux roues contre 12 % des jeunes hommes. L'absence de moyen de transport motorisé individuel peut

être un frein à l'embauche, surtout dans des secteurs comme la boulangerie ou le bâtiment où la journée commence tôt le matin. Ne pas avoir de moyen de transport est également un obstacle lorsque les horaires sont irréguliers : travail saisonnier ou travail de nuit par exemple. Les missions locales sont alors amenées à intervenir à plusieurs niveaux. Elles mettent en place des solutions d'urgence, comme la création de parcs de location de mobylettes et de vélos. Le réseau fournit aussi des cartes d'abonnement de transport aux jeunes. Il verse également des aides financières aux jeunes qui le souhaitent pour passer le permis de conduire B (voir le chapitre « Les actions pour lever les freins à l'insertion »).

Les jeunes « peu ou pas qualifiés » : plus jeunes et moins mobiles que les autres

Les jeunes « peu ou pas qualifiés », c'est-à-dire sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale, sont accueillis plus jeunes que les autres en mission locale. Plus du tiers d'entre eux sont mineurs, contre 3 % des jeunes diplômés d'un CAP-BEP ou d'un niveau supérieur (tableau 3 bis).

55 % des jeunes « peu ou pas qualifiés » en premier accueil sont des hommes. Étant plus jeunes, seuls 16 % d'entre eux ont un logement autonome, contre 26 % des jeunes plus qualifiés ; les trois quarts vivent chez des parents ou chez des amis. Ils sont également davantage tributaires des transports en commun pour leurs déplacements : 23 % seulement disposent d'un moyen de transport individuel motorisé, contre 48 % des jeunes plus qualifiés, et 14 % ont le permis de conduire, contre 50 % des autres jeunes.

Les jeunes « peu ou pas qualifiés » sont, comme les autres jeunes reçus en mission locale, célibataires à près de 90 %. Ils ont un peu moins souvent des enfants à charge, du fait de leur plus jeune âge et parce que les jeunes femmes sont majoritairement plus qualifiées. Les jeunes « peu ou pas qualifiés » sont plus souvent étrangers : 8 %, contre 5 % des autres jeunes reçus en missions locales, et vivent plus fréquemment en zone urbaine sensible (ZUS) : 18 % contre 12 %.

● **Tableau 3** : Caractéristiques des jeunes en premier accueil, en 2007

En pourcentage

	Hommes	Femmes	Ensemble
Âge au premier accueil			
16 ou 17 ans	20	14	17
18 à 21 ans	52	55	53
22 à 25 ans	28	31	30
Niveau de formation initiale			
Au moins bac+2 (niveau I, II ou III)	5	9	7
Baccalauréat (niveau IV avec diplôme)	15	22	18
Niveau baccalauréat sans diplôme (niveau IV sans diplôme)	9	14	12
CAP-BEP (niveau V avec diplôme)	19	19	19
Niveau CAP-BEP sans diplôme, sortie de 2 ^{nde} ou 1 ^{re} (niveau V sans diplôme)	19	14	16
Première année CAP-BEP, sortie de 3 ^e (niveau V bis)	24	16	20
Sortie avant la 3 ^e générale (niveau VI)	9	6	8
Type d'hébergement			
Chez les parents	62	50	56
Chez un autre membre de la famille	12	10	11
Logement autonome	14	29	22
Chez des amis	5	6	5
En foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en hôtel	4	3	4
Sans hébergement, en hébergement nomade, autres	3	2	2
Situation familiale			
Célibataire	94	84	88
Marié, pacsé, vie maritale	6	15	11
Séparé, divorcé, veuf	0	1	1
Enfants			
Au moins un enfant à charge	3	11	8
Possibilités de garde d'enfants			
Parents, famille	60	42	45
Crèche, assistante maternelle, halte garderie	8	23	20
Difficultés de garde	22	21	22
Aucun moyen de garde	10	14	13
Mobilité			
Automobile personnelle	29	29	29
Motocyclette, mobylette ou scooter	12	4	8
Permis B	34	35	34

Source : Parcours 3 (extraction septembre 2008, traitement Dares).

Champ : jeunes accueillis pour la première fois par le réseau des missions locales et PAIO en 2007, sauf « possibilités de garde » où le champ se limite aux jeunes ayant un enfant à charge au moment du premier accueil, France entière.

● **Tableau 3 bis** : Caractéristiques des jeunes, diplômés ou pas, en premier accueil en 2007

En pourcentage

	Peu ou pas qualifiés : sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale (44 %)	Diplôme CAP-BEP ou niveau Bac ou plus (56 %)	Ensemble
Sexe			
Homme	55	39	46
Femme	45	61	54
Âge au premier accueil			
16 ou 17 ans	34	3	17
18 à 21 ans	45	60	53
22 à 25 ans	21	37	30
Type d'hébergement			
Chez les parents	56	55	56
Chez un autre membre de la famille	13	10	11
Logement autonome	16	26	22
Chez des amis	6	5	5
En foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en hôtel	6	2	4
Sans hébergement, en hébergement nomade, autres	3	2	2
Situation familiale			
Célibataire	89	88	88
Marié, pacsé, vie maritale	10	11	11
Séparé, divorcé, veuf	1	1	1
Enfants			
Au moins un enfant à charge	10	6	8
Nationalité			
Française	92	95	94
Étranger Union européenne	1	1	1
Étranger hors Union européenne	7	4	5
Zone d'habitation			
ZUS	18	12	15
Zone de redynamisation rurale (ZRR)	6	7	7
Hors ZUS et ZRR	76	81	78
Mobilité			
Moyen de locomotion individuel motorisé	23	48	37
Permis B	14	50	34

Source : Parcours 3 (extraction septembre 2008, traitement Dares).

Champ : jeunes accueillis pour la première fois par le réseau des missions locales et PAIO en 2007, France entière.

Même s'ils sont plus jeunes en moyenne, les jeunes « peu ou pas qualifiés » sont reçus plus tardivement en premier accueil, par rapport au moment où ils quittent le système scolaire : 23 % d'entre eux sont accueillis pour la première fois plus de trois ans après leur sortie de l'école, contre 15 % pour les jeunes ayant au moins le niveau baccalauréat ou un diplôme de CAP ou de BEP (tableau 4). C'est le signe d'une plus grande difficulté à s'insérer sur le marché du travail. Tous niveaux de formation confondus, 60 % des jeunes suivis par les missions locales sont entrés en contact avec le réseau moins d'un an après leur sortie du système scolaire.

● **Tableau 4 : Les jeunes peu ou pas qualifiés contactent plus souvent les missions locales plus de 3 ans après la fin de leurs études**

En pourcentage

Délai entre la sortie du système scolaire et le premier accueil en mission locale	Peu ou pas qualifiés : sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale (44 %)	Diplôme CAP-BEP ou niveau bac ou plus (56 %)	Ensemble
Moins d'un an	59	61	60
Entre 1 et 2 ans inclus	11	15	13
Entre 2 et 3 ans inclus	7	9	8
Plus de 3 ans	23	15	19
Ensemble	100	100	100

Lecture : 59 % des jeunes peu ou pas qualifiés en contact avec le réseau des missions locales et PAIO sont sortis du système scolaire depuis moins d'un an.

Source : Parcours 3 (extraction septembre 2008, traitement Dares).

Champ : jeunes en contact avec le réseau des missions locales et PAIO en 2007, France entière.

Des contrats de travail plus nombreux mais moins de formations en 2007

Les 995 000 jeunes reçus en entretien individuel en 2007 ont signé 446 000 contrats de travail classiques (CDI, CDD ou Contrat nouvelle embauche), soit 6 % de plus qu'en 2006. Ils ont également signé 91 000 contrats aidés ou en alternance, soit 4 % de plus que l'année précédente. Comme en 2006, les contrats de travail classiques représentent 83 % des contrats signés par les jeunes en 2007, qu'il s'agisse de contrats à durée déterminée, d'intérim, d'emploi saisonnier ou de contrats à durée indéterminée (tableau 5). Dans le détail, les CDD représentent un tiers des contrats de travail signés par les jeunes suivis, l'intérim 23 %, les CDI 15 % et le travail saisonnier 10 %.

● **Tableau 5 : 83 % des contrats de travail signés en 2007 sont des contrats classiques**

En pourcentage

Types de contrats de travail signés	Part en 2007
Emplois classiques	83,0
CDD	34,2
Intérim	23,4
CDI	14,8
Contrat saisonnier	9,6
Autres contrats	1,0
Emplois aidés	17,0
Secteur non marchand	6,4
Apprentissage	4,4
Autres contrats en alternance	3,5
Autres contrats aidés	2,7
Ensemble	100,0

Lecture : 17,0 % des contrats de travail signés en 2007 sont des emplois aidés et 6,4 % sont des emplois aidés du secteur non marchand.

Source : Parcours 3 (extraction septembre 2008, traitement Dares).

Champ : ensemble des contrats signés en 2007 par les jeunes reçus en entretien individuel dans le réseau des missions locales et PAIO, France entière.

Cette progression du nombre de contrats de travail signés s'accompagne d'une nette baisse du nombre de formations suivies : 234 000 en 2007 contre 268 000 en 2006 (- 13 %).

26 % des jeunes en premier accueil en 2007 ont accédé à un emploi en moins de six mois

L'insertion professionnelle des jeunes commence par l'accès à la première formation ou au premier emploi (emploi classique, emploi aidé ou emploi en alternance). Parmi les 452 000 jeunes en premier accueil en 2007 à travers le réseau, 26 % ont accédé à au moins un emploi dans les six premiers mois de suivi (tableau 6). C'est un point de mieux qu'en 2006. Cet écart s'explique en partie par un meilleur accès à l'emploi classique dans les six premiers mois. En revanche, corrélativement à la baisse du nombre de formations suivies en 2007, l'accès à la formation dans les six mois suivant le premier accueil a baissé d'un point entre 2006 et 2007. Il concerne 17 % des jeunes, contre 18 % l'année précédente.

● **Tableau 6 : L'insertion professionnelle des jeunes en premier accueil dans les six mois**

	2006	2007
Jeunes en premier accueil	477 000	452 000
Jeunes ayant accédé à toute forme d'emploi dans les six mois (en %)	25,0	26,0
Jeunes ayant accédé à un emploi classique dans les six mois (en %)	20,2	21,0
Jeunes ayant accédé à un emploi aidé ou un emploi en alternance dans les six mois (en %)	5,6	5,7
Jeunes ayant accédé à une formation dans les six mois (en %)	18,3	17,2

Lecture : les pourcentages ne se cumulent pas. Un même jeune peut par exemple accéder à un emploi et à une formation dans l'année.

Source : Parcours 3 (extraction septembre 2008, traitement Dares).

Champ : ensemble des jeunes en premier accueil en 2006 et 2007, France entière.

➔ 175 000 jeunes de ZUS accompagnés par les missions locales en 2007

- 175 000 jeunes habitant une ZUS ont été reçus en entretien individuel par les conseillers des missions locales en 2007, selon de dernier rapport publié par l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS).
- Cet accompagnement, plus marqué en ZUS qu'ailleurs – nombre d'entretiens individuels plus élevé dans les douze mois qui suivent leur premier accueil – a permis à 56 500 jeunes de ces quartiers de trouver un emploi, soit 15 % des jeunes suivis par le réseau des missions locales et PAIO ayant été embauchés sur cette période.
- Si le taux d'accès à l'emploi dans les six mois suivant le premier accueil s'est amélioré entre 2006 et 2007, passant de 19 % à 21 %, il reste toutefois plus difficile pour les jeunes en ZUS, la moyenne nationale dans les missions locales est de 26 %. Ce déficit, particulièrement marqué pour les CDD, persiste une fois neutralisées les différences de structure socio-démographique : âge, sexe, niveau de formation et nationalité. À l'inverse, les jeunes de ZUS accèdent d'avantage à la formation.

Rapport 2008 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles : www.ville.gouv.fr

De fortes disparités régionales existent s'agissant de l'accès à l'emploi dans les six premiers mois. C'est ainsi que seuls 12 % des jeunes ont obtenu un premier emploi dans les six mois suivant le premier accueil aux Antilles ; ils sont 14 % en Guyane ou à la Réunion, plus de 30 % en Aquitaine, dans la région Centre, en Pays de la Loire et en Poitou-Charentes, et jusqu'à 44 % en Limousin (tableau 7).

De même, si en moyenne dans l'ensemble de la France 21 % des jeunes ont accédé à un emploi classique dans les six mois suivant leur premier accueil, ils n'ont été que 5 à 8 % dans les DOM, mais plus de 26 % en Aquitaine, en Pays de la Loire et en Poitou-Charentes, et jusqu'à 34 % en Limousin.

L'accès à la formation varie également fortement : en moyenne, 17 % des jeunes ont débuté en 2007 une formation dans les six mois suivant leur premier accueil. Ce taux est de 7 % en Guyane, 10 % en Martinique, dépasse 22 % en Auvergne, Champagne-Ardenne et Lorraine et atteint 29 % en Basse-Normandie.

● **Tableau 7 : Accès à l'emploi et à la formation dans les six mois par région**

Région	Nombre de jeunes en premier accueil	Part d'accès à toute forme d'emploi dans les six mois	Part d'accès à un emploi classique dans les six mois	Part d'accès à un emploi aidé dans les six mois	Part d'accès à une formation dans les six mois
Alsace	10 100	23	19	5	21
Aquitaine	21 900	32	27	6	19
Auvergne	9 100	30	23	8	22
Basse-Normandie	8 800	30	24	6	29
Bourgogne	11 300	27	21	8	15
Bretagne	19 800	29	25	4	19
Centre	16 000	32	25	8	15
Champagne-Ardenne	10 100	29	24	6	22
Corse	1 700	24	19	5	17
Franche-Comté	7 400	24	17	8	18
Guadeloupe	3 800	12	5	7	7
Guyane	1 100	14	6	9	21
Haute-Normandie	13 900	27	23	5	13
Île-de-France	75 900	24	20	4	15
Languedoc-Roussillon	23 900	23	18	6	14
Limousin	4 700	44	34	12	16
Lorraine	13 400	25	19	6	22
Martinique	3 500	12	7	5	10
Midi-Pyrénées	16 300	29	21	9	17
Nord-Pas-de-Calais	35 300	20	15	5	17
Pays de la Loire	22 600	33	28	7	17
Picardie	16 500	27	21	6	19
Poitou-Charentes	12 100	34	29	7	16
Provence-Alpes-Côte d'Azur	40 200	21	17	5	19
La Réunion	9 000	14	8	6	19
Rhône-Alpes	43 300	27	23	5	15
France entière	451 700	26	21	6	17

Lecture : les pourcentages ne se cumulent pas. Un même jeune peut par exemple accéder à un emploi et une formation dans les six mois suivant son premier accueil.

Source : Parcours 3 (extraction septembre 2008, traitement Dares).

Champ : ensemble des jeunes reçus en premier accueil en 2007, France entière.

Plus de six jeunes sortants du système scolaire « peu ou pas diplômés » sur dix recourent aux services du réseau des missions locales dans l'année qui suit leur sortie

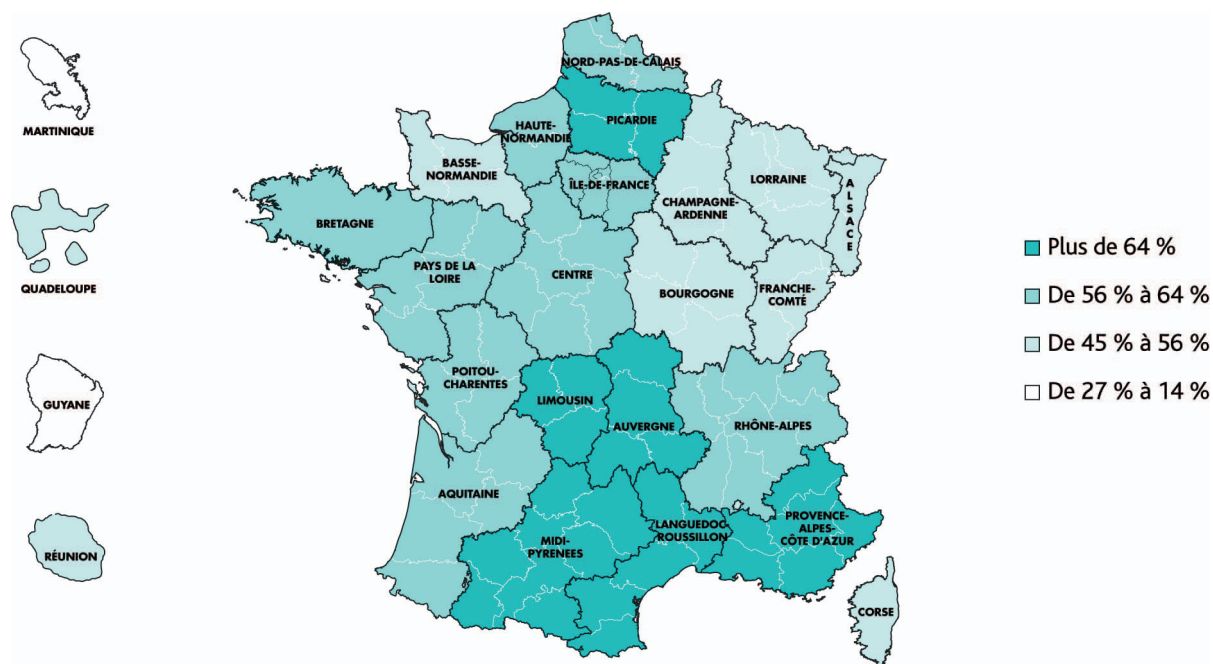
L'application Parcours 3

- Les missions locales et les PAIO sont équipées de l'application Parcours 3 depuis 2003 pour gérer les dossiers des jeunes accueillis et notamment ceux qui bénéficient du programme CIVIS. Cette application issue de l'évolution du logiciel Parcours 2 est utilisée quotidiennement pour la saisie des dossiers des jeunes par l'ensemble des conseillers des missions locales. Elle permet de décrire précisément les caractéristiques individuelles des jeunes, les situations qu'ils occupent sur le marché du travail, les services dont ils bénéficient...
- Localement, Parcours 3 est un outil de pilotage pour chaque mission locale. Les remontées mensuelles d'information au niveau régional et au niveau national permettent des études à un niveau plus agrégé. Pour s'assurer de la qualité des données, des contrôles de cohérence et une charte de saisie ont été conçus pour corriger et homogénéiser les comportements de saisie sur l'ensemble du territoire.

Au sein d'une génération de sortants du système scolaire, les jeunes « peu ou pas diplômés », c'est-à-dire de niveau VI, V bis ou V, recourent souvent et rapidement aux services des missions locales. Ainsi, 61 % des jeunes sortis du système scolaire entre septembre 2005 et août 2006 sans avoir dépassé un CAP ou un BEP (niveau V et moins) ont bénéficié d'un premier accueil dans une mission locale ou une PAIO dans l'année qui a suivi la fin de leurs études. Dans la génération sortie du système scolaire entre septembre 2004 et août 2005, ils n'étaient que 55 %. Les jeunes « peu ou pas diplômés » recourent moins souvent aux services des missions locales et PAIO dans l'année qui suit leur sortie du système scolaire en Guyane (27 %) ou en Martinique (quatre jeunes sur dix). Ils le font plus fréquemment en Languedoc- Roussillon, en Auvergne ou en Midi-Pyrénées (sept à huit fois sur dix) (carte 2).

Lionel Bonneville, « L'activité des missions locales et PAIO en 2007 – Les jeunes suivis accèdent davantage à l'emploi et moins souvent à la formation », Premières Synthèses, Dares, n° 51.1, décembre 2008.

● **Carte 2 :** Proportion de jeunes « peu ou pas diplômés » sortis du système scolaire en 2006, accueillis par les missions locales et PAIO dans l'année qui suit la sortie



Source : Parcours 3 (extraction septembre 2008, traitement Dares) et données de l'Éducation Nationale.

Champ : Jeunes de niveau VI, V bis et V sortant du système scolaire durant l'année scolaire 2005/2006, France entière.

Les actions pour lever les freins à l'insertion

Un million de jeunes sont accueillis dans les missions locales, chacun d'entre eux a sa propre histoire, ses compétences et talents – pas toujours évalués ni valorisés – ses lacunes et carences en matière de savoir-faire et savoir-être et ses problèmes particuliers : précarité financière, absence de logement ou de mobilité, difficulté d'accès à la santé ou aux droits. Certains cumulent des handicaps supplémentaires suite à leur incarcération ou parce qu'ils sont victimes de discriminations.

Les solutions d'emploi qui sont proposées ne sont pertinentes et pérennes que si le jeune parvient à surmonter ces divers freins. C'est l'objet de l'accompagnement global et individuel mis en œuvre par les conseillers de missions locales. L'insertion sociale et professionnelle est fonction de multiples facteurs, cela conduit chaque mission locale à rechercher localement les partenaires, les programmes d'actions et les dispositifs susceptibles de répondre aux besoins repérés.

“ 92 % des missions locales développent des actions spécifiques pour le logement des jeunes ”

Le partenariat avec l'Éducation nationale

En 2007, les missions locales reçoivent toujours autant de jeunes faiblement qualifiés (44 % en 2007 contre 43 % en 2006). Six jeunes sur dix reçus en premier accueil ont quitté le système scolaire depuis moins d'un an. Les jeunes les moins qualifiés sont aussi ceux qui tardent le plus à venir à la mission locale, c'est pourquoi des actions spécifiques sont menées pour tenter d'influer et de prévenir les sorties prématurées du système éducatif avant l'obtention d'une qualification.

459 missions locales ont des relations opérationnelles avec l'Éducation nationale, dont 176 sous la forme d'accords locaux de partenariat.

● **Tableau 1** : Relations opérationnelles et accords de partenariat entre les missions locales et PAIO et les structures de l'Éducation nationale

	Relations opérationnelles	Accords de partenariat
CIO	426	112
MGIEN	387	115
Établissement scolaire public	317	40
Établissement scolaire privé	156	16
Université	60	11
Rectorat	-	21
Inspection académique	-	28
Total ML et PAIO concernées	459	176

Lecture : réponses positives aux questions,

– « Avez vous des relations opérationnelles avec des structures de l'Éducation nationale ? Si oui, lesquelles ? »

– « Avez vous un accord de partenariat formalisé avec des structures de l'Éducation nationale ? Si oui, avec lesquelles ? »

Source : Comptes rendus d'activité des missions locales et PAIO 2007 – ICARE. Sur un total de 478 réponses.

Le partenariat avec les Centres d'information et d'orientation (CIO) et la Mission générale d'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN)

- Lorsque les jeunes sont encore scolarisés ou pendant les mois qui suivent leur décrochage scolaire, 89 % de missions locales et PAIO travaillent en partenariat avec les CIO et 81 % avec la MGIEN. L'objectif commun est de prévenir la rupture scolaire non accompagnée pour favoriser l'accès des jeunes à la qualification, en contribuant à l'amélioration de la connaissance des métiers.
- Diverses actions peuvent être organisées : réunions d'informations collectives dans les classes de troisième et les lycées professionnels du bassin d'emploi ; journées portes ouvertes des établissements et invitation des jeunes et des enseignants à des journées découvertes métiers et des journées portes ouvertes des missions locales.
- Pour les réseaux partenaires, il s'agit de connaître, de qualifier le public et ses problématiques par le repérage quantitatif et qualitatif des jeunes (croisement des fichiers), l'analyse des besoins, des freins et obstacles à la qualification et à l'insertion. Des processus d'information réciproques sont mis en place pour signaler les jeunes en rupture au plus tôt à la mission locale. Des accueils communs sont organisés par la mission locale, le CIO et la MGIEN.
- Sur un territoire, toutes les ressources et les initiatives des réseaux peuvent être mobilisées et mutualisées : dispositifs de re-scolarisation, plan régional de développement des formations, carte des formations, session d'information et d'orientation, etc.

en carence d'information sur les métiers et les filières ou pour des raisons de proximité géographique du centre de formation (problématiques de double ou triple résidence et de mobilité). Les parents et les jeunes doivent choisir une orientation pendant la période estivale alors que de nombreux services sont fermés ou en activité réduite.

Les missions locales organisent tout au long de l'année, des journées de découvertes des métiers en fonction des opportunités et du calendrier (préparation de l'alternance, offres d'emploi en nombre, ouverture de stages de formation, de chantiers, etc.). À l'occasion des journées portes ouvertes organisées par les CFA, la mission locale peut repérer, préparer et accompagner des groupes de jeunes.

● **Tableau 2 : Thématiques des relations ou accords avec les structures de l'Éducation nationale**

Lutte contre la déscolarisation	166
Retour en formation initiale	330
Orientation	297
Apprentissage	258
Information sur l'emploi	234
Information sur l'offre de service de la mission locale	376
Concertation entre professionnels	263
Total ML et PAIO concernés	438

Lecture : réponse à la question « Quelles sont les thématiques de vos relations ou accords ? »

Source : Comptes rendus d'activité des missions locales et PAIO 2007 – ICARE.

Des actions pour favoriser l'orientation professionnelle

297 actions communes avec l'Éducation nationale ont pour thème l'orientation. L'objectif est d'organiser un meilleur accès et une meilleure qualité de l'orientation professionnelle, en particulier vers l'alternance.

Les missions locales travaillent avec tous les acteurs de l'alternance pour favoriser l'orientation et les choix professionnels des jeunes. Trop souvent les jeunes s'orientent par défaut, insuffisamment préparés dans le cadre de leur scolarité,

Des actions pour favoriser la mobilité géographique

Les jeunes « peu ou pas qualifiés » reçus en premier accueil sont accueillis plus jeunes que les autres pour la première fois en mission locale (34 % sont mineurs). Moins dotés de transport individuel motorisé, ils sont davantage tributaires des transports en commun, qu'ils ont parfois de grandes difficultés à utiliser. Certains jeunes sont peu mobiles en dehors de leur quartier d'habitation et sont mal renseignés sur les possibilités de titres sociaux de transport. Souvent, ils n'ont pas développé les capacités cognitives nécessaires à une bonne utilisation des transports et à l'élaboration d'itinéraires.

Les missions locales doivent remédier à ces difficultés pour leur permettre de se déplacer vers les lieux de formation ou de travail. Elles travaillent avec des partenaires ou mènent elles-mêmes des actions d'aides à la mobilité. Outre les aides financières à la mobilité accordées par l'État et les collectivités locales (chéquiers et titres de transports, fonds d'aide et fonds d'insertion, etc.) 274 missions locales offrent directement ou indirectement un service de prêt de mobylette et 122 permettent le transport à la demande.

● **Tableau 3 :** Actions d'aide à la mobilité proposées par les missions locales et PAIO

Transport à la demande	122
Prêt de vélos ou deux roues	118
Location de mobylettes	274
Prêt de véhicules	45
Location de véhicules	90
Prêts pour achat de véhicule	18
Aides financières mobilité	314
Informations sur transports publics	228
Service co-voiturage	33
Total ML et PAIO concernés	409

Lecture : réponse à la question « Travaillez vous avec une plate-forme de mobilité ou des partenaires mettant à disposition des aides à la mobilité ? »

Source : Comptes rendus d'activité des missions locales et PAIO 2007 – ICARE. Sur un total de 478 réponses.

325 missions locales ont proposé en 2007, des actions de préparation au permis de conduire et 75 d'entre elles sont à l'origine ou partenaire d'une auto-école sociale.

● **Tableau 4 :** Actions de préparation au permis de conduire proposées par les missions locales et PAIO

Avec une auto-école commerciale	103
Avec une auto-école sociale	75
Atelier en interne spécialisé code de la route	43
Financement du permis de conduire	238
Intervention d'un partenaire	132
Total ML et PAIO concernés	325

Lecture : réponse à la question « La mission locale propose-t-elle la préparation au permis de conduire ? »

Source : Comptes rendus d'activité des missions locales et PAIO 2007 – ICARE. Sur un total de 478 réponses.

Une plate-forme d'information et d'orientation de l'alternance à Tulle

- La mission locale de Tulle et le CFA 13 vents organisent ce dispositif avec la Chambre des métiers, la Chambre de commerce, les fédérations professionnelles des secteurs en tension et les entreprises.
 - L'objectif de cette plate-forme est de développer l'accès des jeunes à l'apprentissage en diffusant une information claire et précise aux parents et jeunes sur le déroulement de la formation et les modes d'accompagnement. Le choix d'un métier correspondant au projet du jeune, à ses capacités et aux besoins du marché du travail est également recherché.
 - L'action permet de diminuer les taux de rupture des contrats d'apprentissage et de favoriser l'insertion durable du jeune à l'issue de son apprentissage (accompagnement tout au long du processus). Fin 2007, le dispositif a été retenu au titre de l'appel à projets national « Pour de nouvelles expérimentations sociales » du haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.

L'auto-école sociale de la mission locale du Pays Royannais

- Le lien indispensable entre mobilité et insertion a conduit la mission locale de Royan à créer une auto-école sociale associative qui permet de préparer pour une somme modique son permis. Le dispositif s'adresse à des jeunes en très grande difficulté et à des adultes bénéficiaires du RMI.
- L'apprentissage du code de la route repose sur une méthode pédagogique active adaptée au public très faiblement qualifié. De même, un entraînement à la conduite régulier offre à chacun le maximum de chance de réussite à l'examen. Cette méthode permet d'atteindre des taux de réussite très positifs dès la première présentation aux examens (60 à 70 %). Le projet est financé par l'État, le département et la région et le mécénat du groupe PSA.

Des actions de parrainage

Le parrainage permet à des jeunes en insertion, de profiter de l'expérience, du savoir-faire et de la disponibilité de bénévoles retraités ou actifs, pour la recherche d'un emploi, d'un contrat en alternance ou d'un stage. En lien avec le conseiller de la mission locale, le parrain apporte son soutien et de précieux conseils pour aider le jeune à mieux connaître les filières et les métiers de l'entreprise et préparer une candidature ou un entretien d'embauche. De nombreux témoignages de jeunes, de parrains et d'employeurs révèlent combien cette médiation sociale est utile et pertinente pour l'insertion des jeunes. Les résultats d'insertion sont positifs : grâce à ces actions 61 % des jeunes accèdent à l'emploi, 1 % créent leur entreprise et 13 % suivent une formation professionnelle ou retournent en formation initiale.

Expérimentées dès 1993 par quelques missions locales, les actions de parrainage se sont étendues progressivement à tous les territoires avec le soutien du ministère de l'emploi et des conseils régionaux.

En 2007, 69 % des missions locales et PAIO sont animatrices d'un réseau de 7 800 parrains et 15 600 jeunes ont ainsi été parrainés. Dans plusieurs régions ces réseaux sont coordonnés par l'animation régionale des missions locales avec le soutien de la DRTEFP, de l'Ascé ou du conseil régional, comme en Haute-Normandie, en Picardie ou en Lorraine.

Des actions pour favoriser l'accès au logement autonome

Parmi les jeunes accueillis pour la première fois en 2007, 78 % ne disposent pas d'un logement autonome. Ils sont hébergés chez leurs parents, dans la famille ou chez des amis, en foyer, à l'hôtel et 2 % sont sans hébergement fixe. La recherche et l'accès à un logement autonome est donc une question cruciale pour une insertion durable, c'est également un sujet de préoccupation pour l'entrée dans une formation ou le démarrage d'un contrat en alternance.

● **Tableau 5 : Services d'aide au logement ou relations fonctionnelles avec un partenaire du logement**

Informations par un conseiller référent logement	259
Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) en interne	18
Partenariat avec CLLAJ	119
Partenariat avec foyer de jeunes travailleurs	281
Partenariat avec agence immobilière à vocation sociale	18
Partenariat avec Adoma (1)	87
Partenariat avec les autres acteurs du logement	269
Total ML et PAIO concernés	441

Lecture : réponse à la question « Avez-vous un service logement ou des relations fonctionnelles avec un partenaire logement ? »

Source : Comptes rendus d'activité des missions locales et PAIO 2007 – ICARE. Sur un total de 478 réponses.

(1) Créée à l'origine pour loger les travailleurs migrants, Adoma a aujourd'hui pour mission d'accueillir et soutenir tous ceux et celles qui traversent des difficultés et ne trouvent pas leur place dans le logement social traditionnel.

En 2007, 92 % des missions locales ont développé des actions spécifiques pour le logement des jeunes : services d'informations sur l'accès au logement autonome, les droits et devoirs du locataire, la gestion du budget, aide à la recherche et maintien dans un logement.

Ces services sont offerts soit en interne, par le biais d'un conseiller référent logement (pour 54 % des missions locales) ou la mise en place d'un comité pour le logement autonome des jeunes, soit en partenariat avec un acteur local du logement : CLLAJ, un FJT, ADOMA, bailleurs sociaux ou autre.

Cependant ces diverses actions se heurtent souvent, à l'insuffisance de logement disponible d'une part, et à la difficulté de solvabilisation des jeunes d'autre part. Le dispositif de caution publique « Garantie des risques locatifs » (GRL) qui vise à aider les locataires titulaires de CDD, les travailleurs à temps partiel et les jeunes en formation à été mis en place fin 2006 entre l'État et les partenaires sociaux du 1 % logement mais il reste encore insuffisamment appliqué.

82 % des missions locales sont en mesure de proposer un hébergement d'urgence. 9 % gèrent directement ce service mais la grande majorité travaille en partenariat avec un foyer, un centre d'hébergement ou un service social pour offrir cette solution.

Des actions pour favoriser l'accès aux soins

Les jeunes peu ou pas qualifiés qui viennent pour la première fois à la mission locale, plusieurs mois après leur sortie du système scolaire ont souvent une couverture sociale incomplète, voire inexistante.

Selon des observatoires régionaux des missions locales, les deux tiers des jeunes en premier accueil n'ont pas de complémentaire santé et lorsqu'ils en ont une, ils sont souvent dans l'incapacité financière de faire l'avance de frais nécessaires aux soins. Une information spécifique et un accompagnement aux démarches administratives sont donc nécessaires pour assurer l'accès à ces droits.

L'accès aux soins – particulièrement ceux pris en charge ou gratuits – est recherché grâce à des partenariats locaux avec les acteurs de la santé publique, notamment les centres d'examen de santé de la CPAM et les centres municipaux de santé. Des actions de prévention sont menées par les missions locales avec ces acteurs publics ou des mutuelles autour des questions d'addictions, d'alcoolisme, de conduites à risques, de prévention des MST, de contraception, etc.

32 propositions pour le logement des jeunes

Le CNML a participé fin 2006 à un groupe de travail national sur le logement des jeunes animé par la délégation interministérielle pour le développement de l'offre de logements, conjointement avec la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction et la direction générale de l'action sociale. Les 32 propositions de ce groupe de travail national restent d'actualité en 2007, elles regroupent 4 axes thématiques :

- Informer les jeunes, communiquer avec eux et les accompagner dans la recherche de solutions à leurs problèmes de logements.
- Impulser l'action publique : mieux recenser l'offre, la demande et les besoins existants en matière de logement des jeunes, appuyer les décideurs locaux dans l'élaboration de leurs politiques et fédérer les partenariats.
- Mieux solvabiliser les jeunes et les sécuriser financièrement.
- Développer une offre nouvelle à destination des jeunes et améliorer la mobilisation de l'offre existante.

LOTU* : accompagner vers l'insertion et l'emploi les jeunes placés sous main de justice

Depuis octobre 2002, et la mise en place d'une expérience de « parrainage justice », la mission locale Avenir Jeunes Pays Basque a engagé une réflexion avec des partenaires du milieu carcéral et de l'entreprise, pour imaginer des alternatives à l'emprisonnement et des solutions pour la mise en liberté conditionnelle.

De cette volonté commune est né le projet LOTU pour expérimenter et évaluer de nouvelles pratiques d'accompagnement de jeunes placés sous main de justice vers l'emploi en entreprise marchande :

- Préparer, en lien avec le juge d'application des peines, un projet de sortie de la maison d'arrêt ou un projet alternatif à l'enfermement ;
 - Utiliser un réseau d'entreprises pour négocier un contrat de travail ;
 - Articuler un accompagnement du jeune avant et pendant l'emploi, autour d'un binôme-référent (service justice et mission locale), en travaillant préalablement, si besoin, sur le projet professionnel avec l'appui d'un tutorat professionnel interne à l'entreprise ;
- Travailler la question du logement afin de garantir un hébergement stable ;
- Utiliser le territoire du Pays Basque dans son ensemble (urbain et rural) afin de valoriser les potentialités d'accueil en matière d'emploi et de logement ;
 - Organiser toute cette dynamique dans le cadre d'une instance partenariale, la commission de régulation, afin de coordonner les réponses apportées et les rendre les plus efficaces possible.

De septembre 2005 à décembre 2007, une centaine de jeunes ont intégré le dispositif d'accompagnement et 80 % d'entre eux ont pu travailler dans une entreprise marchande tout en respectant les mesures de justice dont ils font l'objet. L'initiative, qui bénéficie du soutien du programme européen EQUAL, a été retenue au titre de l'appel à projets national « Pour de nouvelles expérimentations sociales » du haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.

Site Internet : lotu.fr – * Les liens du possible

Pour offrir un espace d'écoute aux jeunes en souffrance, une aide aux conseillers dans la compréhension des problématiques et orienter les jeunes vers des prises en charge adaptées, des psychologues interviennent dans les missions locales. En 2007, 330 missions locales et PAIO ont proposé la rencontre avec un psychologue au sein même de la structure. Ces intervenants peuvent être rémunérés directement par la mission locale ou dépendre d'une autre structure locale de santé.

Cependant toutes ces actions de prévention ne peuvent atteindre leur objectif qu'à deux conditions essentielles : les jeunes doivent pouvoir bénéficier d'un suivi médical quant ils en ont besoin et les autres déterminants sociaux de la santé – logement, mobilité, respect des codes et de la loi, estime de soi, relations familiales et amicales, loisirs et culture – doivent être favorables. De cette façon seulement les jeunes pourront prendre conscience des comportements à risques. C'est tout le travail des missions locales pour lever les freins à l'insertion.

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)

4

Créé en 2005 dans le cadre du plan de cohésion sociale et mis en œuvre par les missions locales, le CIVIS est un dispositif qui vise l'accompagnement global des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. L'objectif est d'accompagner des jeunes éloignés du marché du travail jusqu'à un emploi durable (contrat de travail de plus de six mois y compris contrat en alternance, hors contrat aidé du secteur non marchand).

“ 53 % des jeunes qui sortent du CIVIS dans l'année ont obtenu un emploi ou une formation ”

Les entrées et sorties du dispositif

En 2007, 174 194 jeunes sont entrés en CIVIS, dont 94 235 (soit 54 %) en CIVIS renforcé. Durant l'année 148 856 jeunes sont sortis du dispositif. Parmi eux 53 % des jeunes ont obtenu un emploi ou une formation : 40 % ont accédé à un emploi de plus de six mois, 7 % à un emploi de moins de six mois et 6 % à une formation.

Au total, entre avril 2005 et décembre 2007, 484 000 jeunes auront bénéficié du dispositif et 235 000 en sont sortis. 41 % des jeunes ont accédé à un emploi durable à la sortie : 17 % à un CDI, 13 % à un CDD et 11 % à un contrat en alternance ou à un contrat aidé du secteur non marchand de plus de six mois. Par ailleurs, 7 % des jeunes ayant terminé leur CIVIS ont accédé à un emploi non durable (contrat aidé du secteur non marchand ou autre contrat de travail d'une durée de moins de six mois) et 6 % ont entamé une formation. Pour les 46 % de jeunes restants, le dispositif n'a pas débouché sur une solution positive : ces jeunes se sont retrouvés au chômage ou inactifs à la fin du CIVIS.

➔ CIVIS de droit commun et CIVIS renforcé

● Le CIVIS se décline en deux volets : le CIVIS renforcé pour les jeunes sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale (niveau VI, V bis et V sans diplôme) et le CIVIS de droit commun pour les jeunes jusqu'à bac+2 non validé (niveau V avec diplôme, niveau IV) connaissant des difficultés d'insertion particulières. Le CIVIS a une durée d'un an, renouvelable une fois pour les jeunes en accompagnement de droit commun, il est renouvelable autant de fois que nécessaire jusqu'au vingt-sixième anniversaire pour les jeunes en accompagnement renforcé.

Chaque jeune a un conseiller référent unique qu'il rencontre régulièrement. Pour l'accompagnement renforcé la fréquence des entretiens est hebdomadaire les trois premiers mois, puis mensuelle.

● **Tableau 1 : Les entrées et sorties du CIVIS par région en 2007**

Région	Entrées en CIVIS renforcé ¹	Entrées en CIVIS de droit commun	Entrées totales	Sorties totales	Sorties en emploi durable	Sorties en emploi non durable ²	Sorties en formation
Alsace	1 951	1 712	3 663	3 501	1 520	368	176
Aquitaine	4 451	5 393	9 844	8 888	3 826	670	441
Auvergne	1 427	1 518	2 945	2 687	1 192	147	171
Basse-Normandie	2 605	1 542	4 147	3 622	1 585	310	191
Bourgogne	2 848	3 466	6 314	5 415	2 525	265	353
Bretagne	3 256	4 908	8 164	7 565	3 271	609	441
Centre	3 133	2 828	5 961	5 554	2 429	526	264
Champagne-Ardenne	2 046	2 190	4 236	3 270	1 402	228	223
Corse	260	281	541	535	221	43	21
Franche-Comté	1 521	1 483	3 004	2 622	1 120	191	172
Haute-Normandie	4 061	4 217	8 278	6 122	2 337	422	443
Île-de-France	17 360	7 375	24 735	19 726	8 902	862	1 127
Languedoc-Roussillon	4 226	3 491	7 717	5 874	2 421	417	382
Limousin	1 176	1 616	2 792	3 073	1 264	336	190
Lorraine	3 927	3 894	7 821	6 737	2 320	441	513
Midi-Pyrénées	3 855	3 056	6 911	6 367	2 824	590	331
Nord-Pas-de-Calais	8 611	9 540	18 151	16 036	4 642	1 240	1 149
Pays de la Loire	3 992	3 536	7 528	7 201	2 643	778	370
Picardie	4 350	3 343	7 693	4 660	1 676	338	249
Poitou-Charentes	2 503	2 399	4 902	5 356	2 128	584	259
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 423	3 833	9 256	8 499	3 552	620	536
Rhône-Alpes	7 716	4 064	11 780	10 228	4 333	640	445
France métropolitaine	90 698	75 685	166 383	143 538	58 133	10 625	8 447
Guadeloupe	757	972	1 729	804	214	53	48
Guyane	568	336	904	983	243	59	54
Martinique	920	1 252	2 172	814	146	33	130
La Réunion	1 292	1 714	3 006	2 717	1 113	139	250
France entière	94 235	79 959	174 194	148 856	59 849	10 909	8 929

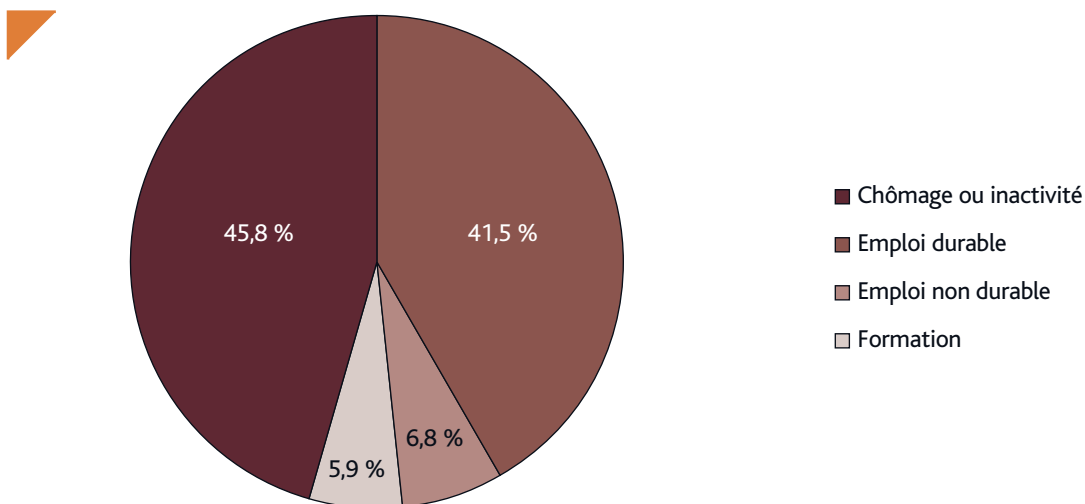
Source : Parcours 3, traitement Dares.

Champ : jeunes entrés en CIVIS et sortis du dispositif entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007.

¹ CIVIS renforcé = jeunes de niveau VI ou Vbis (accompagnement d'un an renouvelable jusqu'au 26^e anniversaire) ou V non diplômés entrés après le 15 juin 2006 (accompagnement d'un an renouvelable une fois ou jusqu'au 26^e anniversaire).

² Les sorties en emploi non durable concernent les jeunes en CAE, CAV, CDD de moins de 6 mois, ayant rompu un CDI en moins de 6 mois...

Graphique 1 : Les jeunes à la sortie du CIVIS



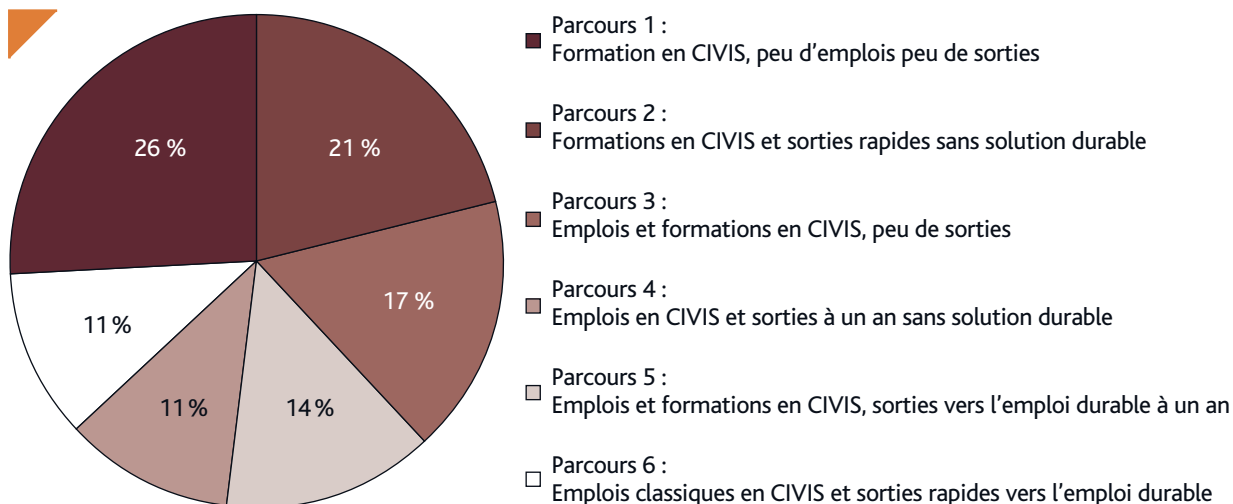
Source : Parcours 3 (extraction février 2008), traitement Dares.

Champ : jeunes entrés en CIVIS et sortis du dispositif avant le 31 décembre 2007, France entière.

L'insertion professionnelle des jeunes en CIVIS en six parcours types

Les parcours des jeunes dans les dix-huit premiers mois suivant l'entrée en CIVIS sont très variables. Pour certains, l'insertion professionnelle est relativement facile alors que pour d'autres elle est beaucoup plus chaotique. Une analyse statistique des parcours des 210 000 jeunes ayant signé un CIVIS avant le 30 juin 2006, sur les dix-huit premiers mois de suivi, permet de dégager six parcours types.

Graphique 2 : Les six parcours type d'accompagnement en CIVIS



Source : Source : Parcours 3 (extraction janvier 2008), traitement et estimations Dares.

Champ : dix-huit premiers mois en CIVIS des jeunes entrés avant le 30 juin 2006 – France entière.

Une classification statistique des jeunes en CIVIS en six parcours types

- Les six parcours types ont été obtenus à l'issue d'une « classification ascendante hiérarchique », s'inspirant de méthodes développées par le LIRHE (Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi) et largement utilisées par le CEREQ. Pour chaque jeune, dix-neuf variables de situations mensuelles ont été construites : s0 (situation à l'entrée du dispositif), s1 (situation à la fin du premier mois), s2 (situation à la fin du deuxième mois)..., s18 (situation à la fin du dix-huitième mois). Les variables de situation mensuelle, sur lesquelles a porté la classification, prennent pour valeur : 0 si le jeune est sorti du CIVIS sans solution durable, 1 si le jeune en CIVIS est au chômage ou inactif, 2 si le jeune en CIVIS suit une formation, 3 si le jeune en CIVIS occupe un emploi aidé ou un emploi en alternance, 4 si le jeune en CIVIS occupe un emploi classique et 5 s'il est sorti du CIVIS vers l'emploi durable. Ces valeurs ordonnent les types de situation et ont une influence sur les résultats obtenus.
- Cette classification en six parcours porte sur les 210 000 jeunes entrés en CIVIS entre le 1^{er} avril 2005 et le 30 juin 2006. Cela permet de reconstruire des parcours d'une durée de dix-huit mois. Certains jeunes sont sortis du dispositif en moins de dix-huit mois ; dans ce cas, leur situation au moment de leur sortie (emploi durable ou autre) a été conservée dans les chronogrammes pour les mois suivants. À l'inverse, certains jeunes sont encore en CIVIS au bout de dix-huit mois, les informations sur la mobilisation des formations et des périodes d'emploi en CIVIS ne portent donc pour eux que sur les dix-huit premiers mois du dispositif.

D'après Lionel Bonnevalle, « Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : la moitié des jeunes sur la voie de l'insertion professionnelle après 18 mois », Premières Synthèses, Dares, n° 29-3, juillet 2008.

Pour 47 % des jeunes (Parcours 1 et 2), l'insertion professionnelle est difficile, et ce, malgré une forte mobilisation des formations durant leur parcours d'accompagnement sur dix-huit mois. Dans 28 % des cas (Parcours 3 et 4), le bilan du dispositif est encourageant, même s'il ne débouche que rarement sur un emploi durable dans les dix-huit mois : les jeunes ont accumulé une expérience professionnelle importante pendant leur CIVIS, et 41 % d'entre eux occupent un emploi non durable à leur sortie du dispositif. Enfin, 25 % des jeunes en CIVIS (Parcours 5 et 6) ont eu des parcours d'insertion professionnelle réussis, avec de fréquentes périodes d'emploi et de nombreuses sorties vers l'emploi durable.

Le partenariat renforcé entre les agences locales pour l'emploi et les missions locales

Pour l'ANPE, la co-traitance consiste, en pratique, à confier aux missions locales le suivi d'une partie des jeunes de 16 à 25 ans. En 2007, celles-ci ont accompagné 121 053 demandeurs d'emploi pour le compte de l'ANPE (46 185 pour les Cap Emploi et 30 000 pour l'APEC).

“ *Aujourd'hui, les missions locales constituent le premier réseau de co-traitants de l'ANPE* ”

Depuis 2001, l'ANPE et le CNML mobilisent leurs réseaux au service de l'accompagnement personnalisé des jeunes demandeurs d'emploi.

Un accord-cadre de partenariat renforce cette collaboration pour les années 2006 à 2008. Il a été signé le 29 juin 2006 entre le ministère de l'emploi, l'ANPE et le CNML. Il définit deux axes de travail commun pour les deux réseaux :

- La complémentarité des interventions entre les agences locales pour l'emploi et les missions locales dans le champ de l'emploi.
- La co-traitance pour la mise en œuvre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).

Un an et demi après la signature de l'accord-cadre, l'ANPE et le CNML ont mis en œuvre une évaluation conjointe du partenariat renforcé, dans la perspective d'aider à la négociation d'une future convention pour 2010. Les éléments ci-dessous présentent les conclusions de la première étape de l'évaluation et portent sur les relations entre les deux partenaires pour l'année 2007.

➡ L'évaluation du partenariat renforcé en 2007

Le schéma général de la démarche d'évaluation du partenariat renforcé a été validé par l'ANPE et le CNML lors du comité de pilotage national du 16 octobre 2007. Il s'appuie sur le département études évaluation et statistiques de l'ANPE, qui en assure la maîtrise d'œuvre pour le compte du comité de pilotage national du partenariat renforcé, maître d'ouvrage.

- 1 - L'enquête réalisée par Internet auprès des directeurs de missions locales et d'agences locales pour l'emploi.

Elle a pour but de fournir un panorama des différentes pratiques locales en matière de contractualisation, ainsi que des éléments sur le déroulement concret du partenariat et son appréciation. Elle s'est déroulée du 17 mars au 11 avril 2008. À l'issue des 4 semaines d'interrogation, le taux de réponse des deux réseaux était légèrement supérieur à 70 %. Ce sont les principaux résultats de cette enquête qui sont ici présentés.

- 2 - L'analyse des bilans régionaux prévus à l'article 8 de l'accord-cadre, complétée par un questionnaire court renseigné par les responsables du partenariat renforcé au niveau régional.

Cette étape a pour but d'apporter un éclairage sur les impulsions données au partenariat au niveau régional (notamment sur les actions mises en places, les activités des personnels ANPE affectés aux missions locales et sur le fonctionnement des plates-formes de vocation).

- 3 - Les monographies de terrain.

Ces enquêtes monographiques sur 8 régions visent à fournir sur ces territoires une analyse plus approfondie de la mise en œuvre locale de l'accord-cadre de partenariat renforcé. Elles permettront d'identifier les difficultés rencontrées et de dégager les pistes d'amélioration possibles.

Un accord-cadre offrant aux acteurs régionaux et locaux de large possibilités d'adaptation

Un processus de conventionnement ambitieux et largement utilisé

Pour l'année 2007, 97 % des missions locales ont une convention dite de «partenariat renforcé» avec l'ANPE. Conformément à l'objectif recherché, cette convention unique a regroupé les diverses conventions jusqu'alors existantes (convention de co-traitance, convention Espace jeunes, convention de mise à disposition d'agents ANPE au sein des missions locales).

Les acteurs régionaux et locaux se sont saisis des nouveaux enjeux du partenariat: clarification des relations sur l'ensemble des champs de coopération entre les deux réseaux, élargissement à la relation entreprise.

Un processus de conventionnement assez long, mais qui ne retarde pas la mise en œuvre des actions

Une durée de négociation supérieure de 6 mois est parfois constatée par les acteurs locaux du partenariat (15 % des directeurs d'agences locales pour l'emploi et 28 % des directeurs de missions locales). Pour autant, l'habitude de travailler ensemble au niveau local prévaut, et en absence de cadre contractuel, les activités partenariales se poursuivent. La mission locale a peu de visibilité sur le processus de conventionnement. Après négociation, des délais de traitement administratifs incombent au réseau ANPE.

Une adaptation des conventions aux problématiques locales

Plus de la moitié des missions locales et les deux tiers des agences locales pour l'emploi référentes sur le partenariat, disent avoir été amenées à adapter au contexte local un ou plusieurs champs de la trame nationale de convention.

Parmi les champs adaptés, vient en premier celui des «modalités de mise en œuvre des actions relatives aux offres d'emploi» (article 3.1 de la convention), puis le champ de la «définition d'actions communes en fonction des priorités des politiques de l'emploi» (article 3.4 de la convention). Les étapes suivantes de la démarche permettront de mesurer l'extension du champ partenarial.

Un profil d'orientation des jeunes en co-traitance conforme aux attributions et aux attentes respectives des partenaires

Pour les agences locales pour l'emploi, le critère d'orientation le plus fréquent est le besoin d'un appui spécifique. Trois autres critères sont ensuite cités par plus de la moitié des agences: l'absence de projet professionnel, une difficulté d'insertion dans l'emploi et le niveau de formation. Ces quatre éléments sont en cohérence avec les attributions des missions locales. Peu de structures ont fait apparaître dans leur convention des facteurs spécifiques d'orientation.

La distance à l'emploi, notion qui renvoie aux parcours de recherche d'emploi tels qu'ils sont définis par l'ANPE dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi est citée par 42 % des agences et 29 % disent qu'une sortie récente du système scolaire est un des quatre facteurs les plus déterminants de l'orientation. Enfin, pour 16 % des agences, la charge de travail contribue au choix du partenaire.

98 % des missions locales se disent satisfaites du profil des jeunes orientés par les agences locales. 70 % consultent toujours ou souvent le dossier du jeune dans les systèmes d'information de l'agence. Plus de la moitié mettent en œuvre une offre de service différente selon deux types: parcours de recherche accompagnée ou parcours de mobilisation vers l'emploi.

La réaffirmation du rôle des agents de l'ANPE mis à disposition pour le partenariat renforcé

La relation partenariale prévoit la mise à disposition par l'ANPE de 360 agents (équivalent temps plein) auprès des missions locales, sous la modalité statutaire de l'affectation. En septembre 2006, le comité national de pilotage de l'accord-cadre a proposé un modèle de lettre de mission aux structures. Les missions des agents mis à disposition y sont clairement orientées sur les différents champs du partenariat renforcé. En 2007, près de la moitié de ces agents bénéficiaient d'une nouvelle lettre de mission.

Le déploiement du DUDE et l'interconnexion des systèmes d'information

En 2007, les informations concernant les jeunes en co-traitance ont été saisies dans le dossier unique du demandeur d'emploi (DUDE). Le secrétariat général du CNML a organisé le déploiement du DUDE dans le réseau, avec l'appui des animations régionales, en collaboration étroite avec la structure tripartite de déploiement (État, UNEDIC, ANPE).

Le déploiement du DUDE a commencé en avril, dans la région Nord-Pas-de-Calais, et a vu les premiers professionnels formés et habilités dès la fin du mois. Le déploiement s'est ainsi organisé dans un rythme de trois nouvelles régions toutes les trois semaines. Fin 2007, 459 structures, soit 94 % du réseau avait adhéré à la convention nationale et plus de 7 300 professionnels étaient formés et habilités ou sur le point de l'être.

L'interconnexion est la seconde étape de la mise en œuvre du déploiement du DUDE et constitue une évolution majeure dans les échanges opérationnels entre le réseau des agences locales pour l'emploi et celui des missions locales. Mettant fin à la problématique de double saisie, la mise en place de l'interconnexion via DUDE ne nécessite plus l'utilisation du système d'information de l'Agence (GIDE) mais est réalisée à partir du système d'information Parcours 3 – propre aux missions locales – simplifiant ainsi le processus de contractualisation informatique entre l'ANPE et les missions locales. Le processus d'interconnexion des systèmes d'information est mis en œuvre fin 2007, toutes les missions locales et PAIO inscrites dans la co-traitance en bénéficient en 2008.

En Rhône-Alpes, un séminaire régional facilite les échanges entre les acteurs du partenariat

- Le pilotage régional du partenariat renforcé se distingue en Rhône-Alpes par la mise en place d'un séminaire annuel qui réunit les directeurs d'agences locales pour l'emploi, les directeurs de missions locales, les directions régionales et départementales de l'emploi et de la formation professionnelle, l'Association régionale des missions locales et la direction régionale de l'ANPE.
- Ce séminaire annuel existe depuis deux ans et se déroule sous la forme d'ateliers thématiques qui réunissent les acteurs par territoire et permettent d'élaborer des plans d'actions par bassin d'emploi.
- En 2007, le séminaire a porté essentiellement sur les plate-formes de vocation. Les travaux étaient centrés sur les modes d'organisation opérationnelle entre agence et mission locale, pour structurer notamment le repérage, l'accueil, le suivi des jeunes et aboutir à un schéma de relations adapté à chaque plate-forme de vocation du territoire.
- En 2008, le séminaire a été élargi à plusieurs thèmes: le bilan du partenariat renforcé, la lutte contre la discrimination, e-Partenet et le dossier unique du demandeur d'emploi.
- Outils au service du comité de pilotage régional du partenariat renforcé, ces séminaires sont organisés par l'animateur régional des missions locales et le chargé des relations partenariales de la direction régionale de l'ANPE. Cette implication affirmée du niveau régional dans le pilotage du partenariat est double: organiser le portage politique des sujets du partenariat et favoriser la diffusion des bonnes pratiques repérées au niveau local.

L'organisation territoriale du réseau

“ Au 31 décembre 2007, 86 % des structures sont des missions locales, ”

Des missions et principes d'organisation définis par le Protocole 2005

- Les missions locales et les PAIO remplissent une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, mission confiée par chaque niveau de collectivité dans son domaine de compétence.
- La loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale institue un droit à l'accompagnement, pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus. L'État confie la mise en œuvre de cette mission de service public que constitue cet accompagnement, aux missions locales et aux PAIO.
- En outre, les missions locales sont mobilisées par les collectivités territoriales pour la mise en œuvre des actions qu'elles développent en vue de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, dans le cadre de compétences étendues qui leur ont été assignées par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.
- Les représentants des services de l'État et des collectivités territoriales participent aux conseils d'administration des missions locales et PAIO, qui comprennent également des représentants de leurs partenaires locaux. Les présidents des conseils d'administration sont toujours des élus des collectivités participant au financement des missions locales, en 2007, 73 % d'entre eux sont maires ou adjoints au maire.

Aménagement, statut et maillage territorial du réseau

Le mouvement d'aménagement du territoire d'intervention des structures se poursuit avec la création de missions locales et la diminution du nombre de PAIO dans le cadre de fusion et d'extension du territoire.

Le réseau est passé ainsi de 322 missions locales et 303 PAIO en 1998 à 420 missions locales et 66 PAIO à fin décembre 2007 soit 86 % de missions locales.

Cet aménagement permet l'extension du territoire de compétence des missions locales par une approche intercommunale, la couverture de l'ensemble du territoire national et le développement d'un accueil de proximité pour les jeunes.

Tableau 1: Un réseau composé majoritairement de missions locales sous forme associative

	Au 01/01/2007	Au 31/12/2007
Nombre total de structures	489	486
dont missions locales	417	420
Dont PAIO	72	66
Statut associatif	448	448
Statut GIP	26	27
Autre statut*	15	11

Source : Comptes rendus d'activité 2007 des missions locales et PAIO. ICARE.

* Services municipaux, services départementaux, GRETA, établissements publics

Les structures ne possédant pas de personnalité propre (statut associatif ou GIP) sont amenées à disparaître. Cette évolution est due au processus de fusion et d'absorption des PAIO dans le cadre de l'aménagement du réseau sur l'ensemble du territoire.

Les missions locales et les PAIO couvrent l'ensemble du territoire pour assurer un service de proximité pour tous les jeunes. L'organisation du maillage territorial des missions locales repose sur les relations entre la mission locale, ses antennes, ses permanences et ses relais.

Au 31 décembre 2007, le maillage territorial progresse avec 486 missions locales et PAIO qui mettent à disposition du public 5862 points d'accueils - 1135 antennes et 4241 permanences et relais - soit une moyenne de plus de 12 points d'accueil par structure.

Définitions : les lieux d'accueil selon la Charte nationale Parcours 3

À fin 2007, 13 régions ont achevé leur aménagement et ne comptent plus de PAIO: Aquitaine, Bourgogne, Bretagne, Guadeloupe, Guyane, Île-de-France, La Réunion, Languedoc-Roussillon, Limousin, Martinique, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais et Poitou-Charentes.

Dans les régions Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Basse-Normandie, Pays de la Loire le travail d'aménagement du réseau doit se poursuivre de manière plus intensive.

- **Siège**: site principal de la structure (par défaut, le domicile de la personne morale). Il est identifié de façon univoque par le code Insee de la commune.
- **Antenne**: lieu d'accueil fixe, géographiquement distinct du siège, géré par la même personne morale, et bénéficiant d'un équipement permanent (y compris ouvert à temps partiel, et antenne de type bus).
- **Permanence**: lieu d'accueil temporaire ou chronique (avec équipement « nomade » ou mis à disposition (mairie, centre social, etc.).
- **Relais**: lieu d'accueil géré par une autre personne morale liée par convention.

● **Tableau 2: Statut des missions locales et des PAIO par région au 31-12-2007**

Régions	Nombre de ML	Nombre de PAIO	PAIO avec statut juridique	PAIO sans statut juridique	ML sous statut GIP
Alsace	9	3	3	0	0
Aquitaine	23	0	0	0	0
Auvergne	13	2	2	0	0
Basse-Normandie	10	6	5	1	0
Bourgogne	16	0	0	0	0
Bretagne	17	0	0	0	0
Centre	11	15	10	5	2
Champagne-Ardenne	10	7	3	4	1
Corse	3	1	1	0	0
Franche-Comté	7	7	7	0	1
Guadeloupe	1	0	0	0	0
Guyane	1	0	0	0	1
Haute-Normandie	9	4	4	0	0
Île-de-France	82	0	0	0	11
La Réunion	4	0	0	0	0
Languedoc-Roussillon	17	0	0	0	0
Limousin	6	0	0	0	1
Lorraine	15	5	5	0	0
Martinique	4	0	0	0	0
Midi-Pyrénées	11	0	0	0	1
Nord-Pas-de-Calais	27	0	0	0	0
Pays de la Loire	16	11	11	0	1
Picardie	16	1	1	0	0
Poitou-Charentes	17	0	0	0	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	29	1	1	0	6
Rhône-Alpes	46	3	2	1	1
Total	420	66	55	11	27

Source : Comptes rendus d'activité 2007 des missions locales et PAIO. ICARE.

Les programmes régionaux d'animation

“ *Appui aux missions locales, structuration, professionnalisation et valorisation du réseau* ”

Le rôle des associations régionales des missions locales

- Dans chaque région, est constituée une association régionale des missions locales, présidée par un élu local et dotée d'une animation régionale. Cette association est l'interlocutrice des services de l'État et du conseil régional. Elle participe à l'élaboration et au suivi des programmes d'animation régionale. Elle est représentée au Conseil national des missions locales.
- Le pilotage politique et institutionnel de l'animation régionale s'organise dans le cadre d'un protocole régional signé entre l'État, le conseil régional, les conseils généraux et l'association régionale des missions locales.
- Un comité de pilotage pour la coordination et l'animation régionale des missions locales réunit dans chaque région l'ensemble des partenaires engagés dans l'action. Ce comité, présidé et animé par le président de l'Association régionale des missions locales, définit les axes de travail communs et décide du programme d'actions régionales, de son organisation et de son application.

Initiés par le CNML dès 1990, les programmes régionaux sont décidés par un comité de pilotage régional composé de l'État, du conseil régional, de l'association régionale des missions locales et plus généralement des partenaires signataires du Protocole 2005.

L'organisation, la mise en œuvre, la gestion administrative et financière de ces programmes sont confiées dans la plupart des régions, à l'association régionale des missions locales. Dans six régions cependant, ces programmes sont gérés par un autre organisme régional.

Les programmes d'animation sont réalisés avec l'appui des directeurs et techniciens des missions locales et concernent prioritairement :

- le développement des compétences des salariés du réseau en tenant compte des priorités locales, régionales et nationales,
- l'accompagnement des missions locales dans leur démarche de progrès,
- la communication interne et externe du réseau,
- la capitalisation et les échanges de pratiques,
- l'appui technique à la mise en place du système Parcours 3,
- le cas échéant, l'animation régionale des réseaux de parrainage.

L'équipe d'animation régionale

Elle est placée, dans la plupart des cas, sous l'autorité fonctionnelle de l'association régionale des missions locales. Sa coordination est assurée par un(e) animateur(trice) régional(e).

Cette équipe :

- Organise et veille à la réalisation des actions du programme décidé par le comité de pilotage régional avec l'appui des directeurs et techniciens des missions locales.
- Assure l'interface entre les signataires du protocole.
- Prépare les réunions du comité de pilotage et le suivi des décisions.
- Développe une fonction d'appui technique auprès des missions locales, notamment pour l'administration et la gestion des données régionales Parcours 3.
- Assure le cas échéant le secrétariat général de l'association régionale des présidents de missions locales.
- Rend compte de son action au comité de pilotage régional.

Les animations régionales participent aux réunions régionales avec les partenaires du réseau (services de l'État et du Conseil régional, ANPE, AFPA...) et nationales dans le cadre des groupes de travail du Conseil national des missions locales et de la Commission paritaire nationale emploi formation (CPNEF).

Les animations régionales des missions locales sont en majorité constituées d'équipes salariées (83 %) qui comptent 2 à 4 personnes en moyenne.

● **Tableau 1 : Effectifs des animations régionales par type de structure**

	Association ou Union régionale	CARIF et autres structures	TOTAL
Effectif total	53	23	76
Équivalents temps plein	45,4	23,8	69,2
Salariés	42	22	64
Mis à disposition	10	2	12

Source : animations régionales des missions locales et PAIO

Le financement des animations régionales

Le financement du programme est assuré par l'État, le FSE, les collectivités territoriales, les missions locales et la branche professionnelle pour les actions de formation mutualisées.

Le montant du financement des animations régionales des missions locales est compris entre :

- 60 000 et 90 000 euros pour 3 d'entre elles.
- 100 000 et 150 000 euros pour 4 d'entre elles.
- 150 000 et 300 000 euros pour 6 d'entre elles.

Le montant du financement est supérieur à 300 000 euros pour 8 animations régionales.

La disparité des subventions des animations régionales s'explique par les différences de participation des régions dans leur financement et la prise en compte dans le budget d'actions spécifiques (parrainage, financement des coûts de connexions et de l'assistance informatique du système d'information Parcours 3, etc.).

L'offre de service des animations régionales

À la suite d'un travail engagé avec les animateurs, l'offre de service des animations régionales, validée lors du bureau du CNML du 30 avril 2008, se présente sous la forme de trois axes principaux :

- L'appui aux missions locales dans la mise en œuvre des politiques en faveur de l'insertion des jeunes et de la lutte contre les discriminations.
- La structuration, la professionnalisation et la valorisation du réseau.
- L'appui au pilotage régional.

Axe 1 : L'appui aux missions locales dans la mise en œuvre des politiques en faveur de l'insertion des jeunes et de la lutte contre les discriminations

L'accès et le maintien des jeunes dans l'emploi

Objectifs: Développer des relations avec les acteurs économiques; Décliner au niveau régional des accords avec les entreprises; Développer les relations avec les opérateurs institutionnels; Impulser et soutenir les démarches spécifiques en matière d'accès à l'emploi.

L'animation du parrainage en Nord-Pas-de-Calais

- En 2006 et 2007, l'animation régionale a coordonné les animations territoriales et des actions du programme régional de parrainage : formation des parrains, journées d'échanges pour les référents parrainage, conception (ou réédition) d'outils de communication.
- Réalisations: édition de plaquettes, pochettes, classeurs des parrains, livret d'accompagnement pour les filleuls, kakémonos pour les manifestation et vidéo d'information à destination des nouveaux parrains; journée d'échanges des référents parrainage sur la thématique de l'accompagnement individuel des parrains; animations territoriales dans les bassins d'emploi pour promouvoir le parrainage; réunions avec les pilotes locaux du parrainage et professionnalisation des parrains.

➡ *Un processus de recrutement coordonné en Île-de-France pour SITA Solving*

- Fin 2007, le spécialiste de l'ingénierie environnemental SITA Solving doit recruter très rapidement plusieurs équipes pour le site PSA Peugeot Citroën d'Aulnay-sous-Bois. En deux semaines un processus de recrutement est alors mis en œuvre, coordonné par l'animation régionale avec les missions locales – Aulnay-sous-Bois, Bondy, Bobigny, Épinay – et les agences locales pour l'emploi : diffusion des profils de poste, test par la méthode des habiletés de l'ANPE et préparation aux entretiens d'embauche. Résultat : 63 jeunes des missions locales sont pré-sélectionnés pour poser leur candidature sur des emplois de caristes et de manutentionnaires, 10 d'entre eux ont été recrutés.

L'orientation professionnelle et l'accès des jeunes à la formation et à la qualification

Objectifs: Développer les relations avec les acteurs institutionnels; Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques d'accès à la formation, plus particulièrement le conseil régional; Accompagner le réseau dans ses relations avec l'Éducation nationale.

Développement de l'autonomie des jeunes (logement, santé, citoyenneté, mobilité, sport, culture, loisirs)

Objectifs: À partir des besoins des jeunes, impulser des projets et développer des partenariats avec les réseaux institutionnels et associatifs.

➡ *L'apport des psychologues dans les missions locales de Bourgogne*

- Afin d'offrir un espace d'écoute aux jeunes en souffrance psychosociale, et une aide aux conseillers pour la compréhension des potentialités et freins à l'insertion, des psychologues interviennent dans les missions locales bourguignonnes. Plus de 700 jeunes ont été ainsi reçus – dont 65 % en CIVIS – et un tiers a été accompagné vers des services de santé. Ce réseau de professionnels est animé par l'association régionale des missions locales. C'est un lieu d'échanges, de professionnalisation et de construction de réponses qui favorise le lien entre insertion, social et soin et mobilise les ressources et les partenaires des territoires.

➡ *Formation et référentiel commun pour les conseillers en Bretagne*

- Dans le cadre d'un partenariat entre l'État, la région et l'Association régionale des missions locales, 69 jours de formation continue pour 274 salariés ont été organisés en 2007 par l'animation régionale de Bretagne qui pilote également d'autres groupes de travail sur ce thème : un groupe « accompagnement » pour déterminer des critères qualité dans le cadre d'un référentiel régional commun et un groupe « formation des jeunes » pour analyser les besoins, les prescriptions et les coopérations entre les missions locales et les organismes de formations.

Axe 2: La structuration, la professionnalisation et la valorisation du réseau

Le développement des compétences et la professionnalisation

Objectifs: Élaborer, organiser, suivre et évaluer le programme régional de formation; Organiser des journées professionnelles; Accompagner des missions locales dans leurs démarches qualité ou de progrès.

➡ *Un conseil technique des directeurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur*

- L'animation régionale s'appuie sur un conseil technique des directeurs réuni toutes les 6 semaines. Cette instance assure une veille technique et favorise la diffusion des bonnes pratiques par le biais de référents dans les missions locales. Ces réunions se déroulent sur une journée ce qui permet, outre le partage de préoccupations communes entre les directeurs, le dialogue avec les services de l'État du Conseil régional ou d'autres partenaires. En 2007, les sujets suivants ont été abordés : la santé des jeunes, le CIVIS, les financements, le recrutement avec la Marine nationale, la lutte contre les discriminations, la formation des personnels, la JAPD.

La dynamique de réseau

Objectifs: Favoriser la mutualisation et l'harmonisation des pratiques et des outils; Animer les réunions régulières du réseau; Organiser des réunions thématiques: Participer et contribuer à l'animation nationale du réseau assuré par le CNML et relayer l'information.

L'appui technique

Objectifs: Accompagner l'utilisation et la gestion des systèmes d'information; Assurer une veille sur les mesures; Répondre aux demandes d'appui conseils en matière d'organisation et de gestion; Aider au montage de dossiers de conventionnement (État, FSE, région).

➡ *La sécurisation financière des missions locales de Languedoc-Roussillon*

- L'animation régionale a initié depuis 2006 des actions de formation et d'accompagnement pour la sécurisation financière des missions locales. 16 jours de formation et d'accompagnement ont été organisés avec un cabinet de conseil pour les professionnels de gestion (directeurs et assistants financiers des missions locales, référents du système d'information Parcours 3). Cette professionnalisation du réseau sur le contrôle de gestion des financements institutionnels a permis la constitution d'une matrice d'indicateurs et d'un tableau de bord proposé aux services de l'État et au conseil régional pour le suivi de l'activité des missions locales.

➡ *L'Observatoire des jeunes, outil de communication des missions locales en Rhône-Alpes*

- À l'occasion de la publication des résultats 2007 de l'activité des 49 missions locales, l'animation régionale a organisé une action de communication de presse. La création visuelle d'un label « Observatoire des jeunes en Rhône-Alpes » a été confiée à une agence de communication. Une conférence de presse a été organisée à Lyon devant une vingtaine de journalistes pour présenter l'action des missions locales et les caractéristiques des 106 000 jeunes rhônalpins accompagnés : niveau de qualification, accès au premier emploi, formation professionnelle, logement, mobilité et santé.

Une stratégie et des actions de communication

Objectifs: Définir et mettre en œuvre un plan de communication régional; Réaliser des supports de communication à destination des publics, des entreprises ou des partenaires.

➡ *La représentation technique des missions locales en Franche-Comté*

- Mise en place en février 2007, l'animation régionale assure désormais la représentation technique du réseau auprès d'instances et de comités : réunions mensuelles du service public d'emploi régional, groupes de travail du Conseil économique et social régional suite aux rencontres de la Jeunesse en Franche-Comté; comité de suivi régional des programmes européens 2007-2013; comité régional « Jeunesse en action » du Conseil régional; comité de pilotage pour la mise en place d'un observatoire sur le logement des jeunes avec l'Union régionale pour le logement des jeunes et comité régional d'appui à Parcours 3.

Axe 3 : L'appui au pilotage régional

La concertation, la coopération et la négociation inter institutionnelle entre les partenaires du réseau

Objectifs: Préparer le comité de pilotage régional et mettre en œuvre ses décisions; Construire, proposer et mettre en œuvre le programme régional d'animation; Porter des projets régionaux; Suivre les modalités de conventionnement entre les partenaires institutionnels et les missions locales; Enrichir les travaux nationaux des initiatives locales et régionales, et réciproquement.

L'analyse des parcours d'insertion en région Centre

- Pour mieux comprendre les leviers et les freins dans les parcours d'insertion des jeunes, l'animation régionale a mis en place un groupe de travail « Parcours ».
- En collaboration avec l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation, ce groupe a analysé les parcours de jeunes accompagnés à partir des données issues du système d'information Parcours 3. L'objectif pour 2008 est de réaliser une analyse sociologique et d'élaborer des parcours-types. Ces deux études seront publiées.

Le suivi et l'évaluation de l'activité des missions locales

Objectifs: Produire et analyser des statistiques; Élaborer des tableaux de bord.

Une mission d'observatoire et d'expertise des parcours des jeunes accompagnés par les missions locales

Objectifs: Gérer et administrer techniquement l'entrepôt régional de données; Élaborer, suivre et actualiser la charte régionale de saisie; Produire des études.

Le bilan des ressources humaines

Évolution des effectifs et taille des structures

“ 10 478 personnes travaillent
dans le réseau, 73 % des effectifs
sont contact direct avec les jeunes ”

● **Tableau 1 :** Effectif par type de structure

	Missions locales	PAIO	Total	Évolution 2006/2007
Effectif total	10 478	571	11 049	-1,2 %
Équivalents temps plein	9 501	470	9 971	-1,4 %
Salariés	9 672	524	10 196	-1,2 %
Mis à disposition	806	47	853	-1,6 %

Source : Comptes rendus d'activité des missions locales et PAIO – ICARE

Le nombre de personnels mis à disposition par un organisme extérieur (collectivité locale, établissement public de coopération intercommunale, ANPE, etc.) se stabilise autour de 850 ETP. Les agents mis à dispositions par l'ANPE représentent 44 % de la population en 2007 contre 42 % en 2006.

● **Tableau 2 :** Évolution de l'effectif total de 2003 à 2007

Variation année n/n+1	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Effectif total	+2,4 %	+1,03 %	+15,4 %	+1,4 %	-1,2 %
Effectif salarié	+4,1 %	+1,46 %	+17,7 %	+2,2 %	-1,2 %
Effectif MAD*	-10,5 %	-2,57 %	-4,3 %	-7,7 %	-1,6 %

Source : Comptes rendus d'activité des missions locales et PAIO – ICARE

* MAD : Personnels mis à disposition par un organisme extérieur à la structure

Pour la première fois depuis 5 ans l'effectif total diminue de 1,2 % tout comme l'effectif salarié.

● **Tableau 3 :** Répartition des structures par taille en équivalent temps plein (ETP) en %

Nombre d'ETP	Inférieur ou égal à 5	De 5,05 à 10	De 10,05 à 20	De 20,05 à 30	Plus de 30
2007	5,1	15,4	42,0	22,0	15,4
2006	5,7	16,8	39,7	20,6	17,2
2005	6,69	18,8	38,7	19,2	16,3
2004	10,1	24,0	42,5	11,7	11,5
2003	15,9	22,7	38,8	12,6	10,0

Source : Comptes rendus d'activité des missions locales et PAIO – ICARE

L'éventail de la taille des structures s'échelonne de 1,45 (Dun-sur-Auron) à 133,04 (Marseille) équivalents temps plein (ETP).

Le nombre de structures inférieure ou égale à 5 équivalents temps plein représentent 5,1 % des l'ensemble des structures. On note qu'en 2007 plus de 60 % des structures sont constituées d'équipes de 10 à 30 équivalents temps plein.

● **Tableau 4: Temps de travail par type de structure**

	Part dans l'effectif total ML	Part dans l'effectif total PAIO	Part dans l'effectif total
Temps partiel	27,4 %	42,7 %	28,1 %
Temps plein	72,6 %	57,3 %	71,9 %
Effectif total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Comptes rendus d'activité des missions locales et PAIO – ICARE

● **Tableau 5: Type de contrat par type de structure**

	Part dans l'effectif total ML	Part dans l'effectif total PAIO	Part dans l'effectif total
CDD	10,5 %	16,3 %	10,8 %
CDI	89,5 %	83,7 %	89,2 %
Effectif total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Comptes rendus d'activité des missions locales et PAIO – ICARE

À près de 90 %, les personnels des missions locales et PAIO sont en CDI. Dans les PAIO, la part des CDD est en nette régression avec 16,3 % en 2007 contre 20,7 % en 2006.

● **Tableau 6: Les métiers dans les missions locales et les PAIO en %**

	Insertion sociale et professionnelle	Information/ Communication	Gestion	Encadrement	Autres	Total
ML	72,9 %	3,2 %	10,0 %	9,8 %	4,2 %	100,0
PAIO	73,7 %	2,6 %	8,2 %	11,9 %	3,6 %	100,0
Effectif total	72,9 %	3,2 %	9,9 %	9,9 %	4,1 %	100,0

Source : Comptes rendus d'activité des missions locales et PAIO – ICARE

➔ La logique de compétence dans les emplois exercés en mission locale

- Le système de classification de la branche professionnelle des missions locales organise les parcours professionnels et fonde la rémunération sur la maîtrise et l'évaluation des compétences professionnelles du salarié. 48 domaines de compétences sont définis et décrits avec les activités correspondantes. 14 emplois repères sont répartis dans 4 métiers homogènes (Insertion sociale et professionnelle; Information communication; Gestion; Encadrement)
- Un exemple, les domaines de compétence pour l'emploi repère de Conseiller niveau 1 :
Recevoir le public en entretien; Établir un diagnostic individuel sur la situation du public reçu; Informer et aider à l'orientation du public cible; Accompagner l'élaboration du parcours d'insertion; Coopérer avec des partenaires extérieurs; Assurer une veille sur l'activité d'insertion; Assurer un suivi administratif.

Source : Convention collective nationale des missions locales et PAIO du 21 février 2001.

Dans le cadre de la convention collective des missions locales et des PAIO, le domaine de l'insertion sociale et professionnelle comprend les emplois de chargé d'accueil, conseiller (niveau 1 et 2) et chargé de projet. Avec près de 73 % des effectifs en contact direct avec les jeunes, le réseau se positionne sur son cœur de métier.

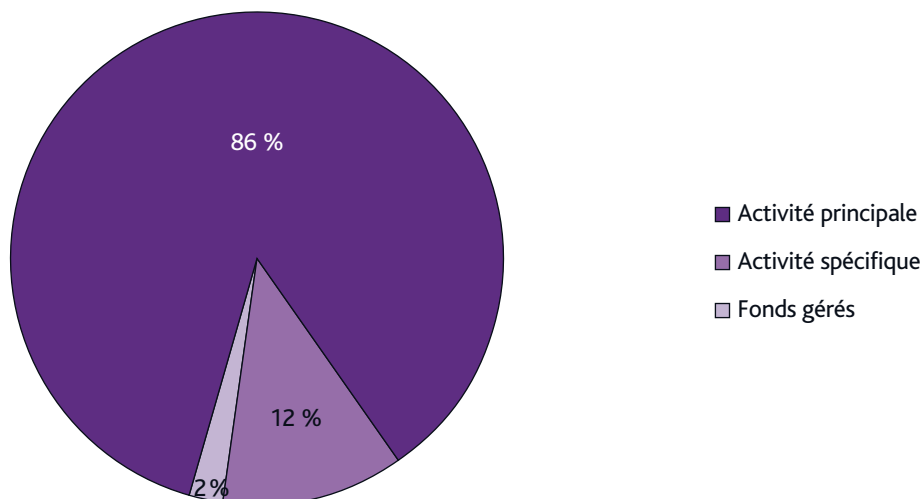
4 74 millions d'euros de financement public

“ L'État apporte 40 % du financement des missions locales ”

Le total des subventions reçues par les structures du réseau (activité principale, activités spécifiques, fonds gérés pour le compte d'autrui) tant de la part de l'État, que du Fonds social européen, des collectivités territoriales et des organismes publics et privés, se décompose comme suit :

- 406 millions d'euros de subventions pour l'activité principale dont 6,40 % correspondent à l'évaluation des contributions volontaires en nature;
- 58 millions d'euros de subventions pour l'activité spécifique;
- 10 millions d'euros de fonds gérés pour le compte d'autrui.

Graphique 1 : Répartition des financements par type d'activité



Source : Comptes rendus d'activité 2007 des missions locales et PAIO – ICARE

Les financeurs de l'activité principale

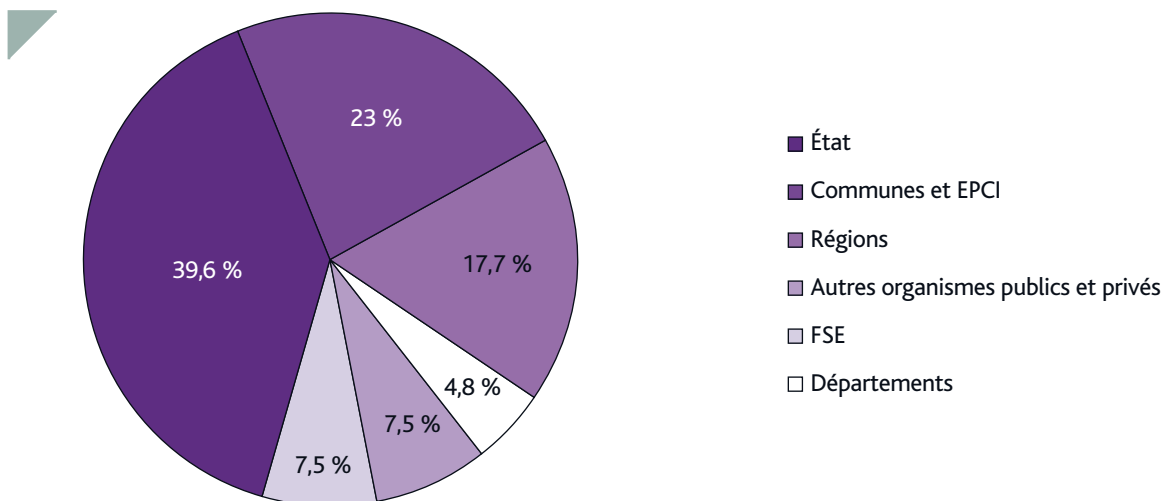
Tableau 1 : Répartition des financeurs de l'activité principale en millions d'euros

Financier	État	FSE	Régions	Départements	Communes EPCI et AEPL	Organismes publics	Organismes privés
Montant 2007	160,5	30,3	71,9	19,2	93,3	26,9	1,9
Montant 2006	157,4	32,6	68,1	17,9	90,1	24,1	2,5
Évolution 2006/2007	1,96 %	-7 %	5,5 %	7,2 %	3,5 %	11 %	-24 %

Source : Comptes rendus d'activité 2006 et 2007 des missions locales et PAIO – ICARE

En 2007, le montant des subventions de l'État est resté stable depuis la création en 2005 des postes de référents CIVIS, la création de nouvelles missions locales et le renforcement des animations régionales des missions locales.

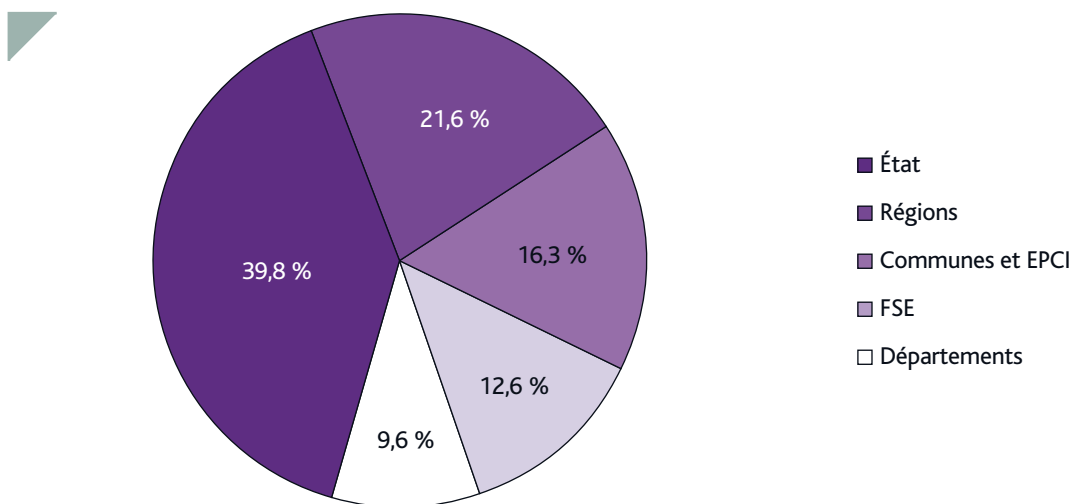
Graphique 2 : Répartition des financeurs en activité principale



Source : Comptes rendus d'activité 2006 et 2007 des missions locales et PAIO – ICARE

Le financement des activités spécifiques par l'État, le FSE et les collectivités territoriales

Graphique 3 : Part des financeurs dans l'activité spécifique



Source : Comptes rendus d'activité 2006 et 2007 des missions locales et PAIO – ICARE

Les activités spécifiques représentent 12,2 % des subventions totales reçues par les missions locales soit 57 millions d'euros.

Ces activités sont constituées d'actions de prévention et d'éducation pour la santé, d'accompagnement dans les démarches d'accès au logement et à l'hébergement, d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations mais également d'actions de sensibilisation à la citoyenneté, à la culture et aux loisirs. Ces interventions permettent au conseiller d'assurer un accompagnement global du jeune avec la prise en compte des difficultés qui peuvent entraver l'insertion professionnelle. La qualité de la prise en charge par la mission locale dépend de l'offre de services internes mais également des offres existantes sur un territoire en matière de formation, de mesures emploi, de logement et d'hébergement adapté, de santé (voir le chapitre «Les actions pour lever les frein à l'insertion»).

Le rôle de la mission locale est de développer et de maintenir un mode dynamique de collaboration avec tous les acteurs locaux concourant à l'insertion sociale et professionnelle du public qu'elle accompagne. L'élaboration et la mise en œuvre des activités spécifiques contribuent à l'enrichissement et à l'adaptation de l'offre de service que la mission locale met à la disposition de son public.

En 2007, les missions locales ont utilisé le FIPJ créé par la loi de finances pour 2005 pour financer des actions complémentaires à l'accompagnement personnalisé et renforcé des jeunes confrontés à de multiples difficultés pour un montant total de 10 305 129 euros. Les aides individuelles financées par l'État dans le cadre du FIPJ ont concerné 68 579 jeunes pour un montant total de 3 072 964 euros, soit un peu plus de 44 euros par jeune. À noter la baisse importante de cette enveloppe (6 551 469 euros en 2006).

Le financement total des actions de parrainage est de 4 millions d'euros, l'État finance 2,7 millions d'euros, soit 68 %, les régions contribuent à ces actions pour 25 % et les autres collectivités apportent le reste du financement.



De nouvelles modalités de financement du réseau des missions locales par l'État

- La circulaire DGEFP n° 2007-26 du 12 octobre 2007 intègre le nouveau cadre prévu par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et permet de substituer aux multiples conventions annuelles entre l'État et les missions locales, une seule convention pluriannuelle fondée sur la définition commune d'objectifs et de résultats à atteindre au regard d'un diagnostic partagé des besoins du territoire.
- À partir de 2008, le financement de l'État prend en compte l'ensemble de l'offre de service de la mission locale, aux côtés des autres financeurs publics, notamment des collectivités territoriales, dans une logique de cohérence et de complémentarité de l'action publique en faveur des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle et sociale.
- L'offre de service de la mission locale est définie selon 5 axes : Repérage, accueil, information, orientation ; Accompagnement des parcours d'insertion ; Développement d'actions pour favoriser l'accès à l'emploi ; Expertise et observation active du territoire ; Ingénierie de projet et animation locale.

Annexe 1 : Répartition régionale des effectifs

Région	Effectif total			Effectif salarié			Effectif mis à disposition					
	Total	dont femmes en %	Nombre d'ETP	Total	dont femmes en %	Nombre d'ETP	Total	dont femmes en %	ANPE	ANPE en ETP	Collectivités territoriales	autres
Alsace	278	84,9%	240,37	260	84,6%	10,8%	18	88,9%	16	12,45	2	0
Aquitaine	538	81,4%	488,96	500	81,2%	7,6%	38	84,2%	22	19,22	13	3
Auvergne	254	79,1%	226,6	237	78,1%	2,5%	17	94,1%	14	11,2	0	3
Basse-Normandie	254	76,8%	224,55	247	76,9%	4,9%	7	71,4%	4	3	3	0
Bourgogne	320	80,6%	279,18	278	82,0%	11,5%	42	71,4%	21	14,73	3	18
Bretagne	433	77,4%	387,56	407	77,4%	4,7%	26	76,9%	15	13,3	10	1
Centre	373	75,9%	326,52	336	75,9%	7,1%	37	75,7%	16	9,6	20	1
Champagne-Ardenne	252	80,6%	230,24	237	79,3%	10,5%	15	100,0%	8	6,9	5	2
Corse	38	89,5%	33,15	37	91,9%	2,7%	1	0,0%	1	0	0	0
Franche-Comté	210	82,4%	172,56	192	82,8%	6,3%	18	77,8%	9	7,13	6	3
Guadeloupe	55	80,0%	54,36	50	78,0%	0,0%	5	100,0%	2	0	3	0
Guyane	56	75,0%	52,04	46	71,7%	4,3%	10	90,0%	1	1	0	9
Haute-Normandie	395	77,5%	345,08	372	76,9%	7,3%	23	87,0%	11	10,2	6	6
Île-de-France	1636	71,0%	1529,87	1469	70,5%	6,9%	167	75,4%	52	41,7	105	10
La Réunion	231	57,1%	225,69	221	57,0%	8,6%	10	60,0%	9	8,47	1	0
Languedoc-Roussillon	425	76,7%	385,28	370	77,0%	12,7%	55	74,5%	10	9,8	45	0
Limousin	138	83,3%	127,77	133	83,5%	3,0%	5	80,0%	3	3	2	0
Lorraine	376	81,9%	329,86	345	82,6%	6,7%	31	74,2%	27	17,1	1	3
Martinique	72	79,2%	70,3	71	80,3%	1,4%	1	0,0%	1	1	0	0
Midi-Pyrénées	410	76,6%	379,82	393	76,1%	5,1%	17	88,2%	12	10,7	5	0
Nord-Pas-de-Calais	1051	70,1%	958,07	983	70,1%	6,7%	68	70,6%	22	19,3	22	24
Pays de la Loire	551	79,9%	482,68	517	80,1%	3,1%	34	76,5%	8	4,8	11	15
Picardie	428	73,8%	398,65	407	74,2%	7,4%	21	66,7%	15	13	2	4
Poitou-Charentes	350	77,4%	287,06	321	76,9%	5,3%	29	82,8%	12	9,9	16	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	800	77,6%	750	733	76,8%	4,8%	67	86,6%	23	20,07	38	6
Rhône-Alpes	1125	76,7%	984,36	1034	76,1%	5,2%	91	83,5%	43	37,61	47	1
France métropolitaine	10635	76,5%	9568,19	9808	76,3%	6,5%	827	78,7%	364	294,71	362	101
France entière	11049	76,1%	9970,58	10196	75,9%	6,5%	853	78,7%	377	305,18	366	110

nnexe 2 : Répartition régionale des effectifs moyens

Région	Nombre de structures au 31/12	Nombre de PAIO	Nombre de ML	Effectif total	Effectif moyen	Effectif total ML	Effectif moyen ML	Effectif total PAIO	Effectif moyen PAIO
Alsace	12	3	9	278	23	254	28	24	8
Aquitaine	23	0	23	538	23	538	23		
Auvergne	15	2	13	254	17	242	19	12	6
Basse-Normandie	16	6	10	254	16	203	20	51	9
Bourgogne	16	0	16	320	20	320	20		
Bretagne	17	0	17	433	26	433	26		
Centre	26	15	11	373	14	276	25	97	7
Champagne-Ardenne	17	7	10	252	15	204	20	48	7
Corse	4	1	3	38	10	34	11	4	4
Franche-Comté	14	7	7	210	15	151	22	59	8
Guadeloupe	1	0	1	55	55	55	55		
Guyane	1	0	1	56	56	56	56		
Haute-Normandie	13	4	9	395	30	337	37	58	15
Île-de-France	82	0	82	1636	20	1636	20		
La Réunion	4	0	4	231	58	231	58		
Languedoc-Roussillon	17	0	17	425	25	425	25		
Limousin	6	0	6	138	23	138	23		
Lorraine	20	5	15	376	19	319	21	57	11
Martinique	4	0	4	72	18	72	18		
Midi-Pyrénées	11	0	11	410	37	410	37		
Nord-Pas-de-Calais	27	0	27	1051	39	1051	39		
Pays de la Loire	27	11	16	551	20	451	28	100	9
Picardie	17	1	16	428	25	409	26	19	19
Poitou-Charentes	17	0	17	350	21	350	21		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	30	1	29	800	27	791	27	9	9
Rhône-Alpes	49	3	46	1125	23	1092	24	33	11
France métropolitaine	476	66	410	10635	22	10064	25	571	9
France entière	486	66	420	11049	23	10478	25	571	9

Annexe 3 : Répartition des effectifs en équivalent temps plein par métier

Région	Effectif en ETP	Insertion (en % de l'effectif ETP)	Conseillers (en % de l'effectif Insertion)	dont référents CIVIS (en % de l'effectif de l'effectif Conseillers)	Chargés d'accueil (en % de l'effectif Insertion)	Chargés de projet (en % de l'effectif Insertion)	Communication (en % de l'effectif ETP)	Gestion (en % de l'effectif ETP)	Encadrement (en % de l'effectif ETP)	Autres (en % de l'effectif ETP)
Alsace	240,37	76,7 %	68,8 %	40,8 %	21,1 %	8,2 %	3,6 %	8,7 %	9,1 %	2,3 %
Aquitaine	488,96	70,5 %	81,0 %	28,7 %	12,9 %	4,8 %	3,7 %	13,0 %	9,8 %	3,0 %
Auvergne	226,6	71,7 %	81,1 %	27,3 %	9,8 %	8,5 %	3,2 %	10,4 %	8,6 %	6,0 %
Basse-Normandie	224,55	73,9 %	79,3 %	37,2 %	14,9 %	5,1 %	4,3 %	11,0 %	8,6 %	2,6 %
Bourgogne	279,18	67,9 %	78,9 %	35,2 %	12,4 %	7,3 %	4,9 %	10,8 %	7,8 %	8,6 %
Bretagne	387,56	70,3 %	78,6 %	29,6 %	9,0 %	7,8 %	2,7 %	14,9 %	9,3 %	2,8 %
Centre	326,52	76,2 %	75,4 %	37,9 %	15,6 %	6,4 %	1,5 %	7,5 %	10,2 %	5,1 %
Champagne-Ardenne	230,24	69,9 %	80,7 %	44,0 %	14,7 %	1,3 %	6,7 %	8,2 %	9,3 %	5,9 %
Corse	33,15	75,7 %	74,9 %	69,1 %	12,7 %	10,4 %	0,0 %	8,6 %	15,1 %	0,6 %
Franche-Comté	172,56	73,6 %	73,9 %	41,0 %	14,9 %	3,5 %	3,1 %	11,5 %	8,2 %	3,9 %
Guadeloupe	54,36	82,8 %	57,8 %	42,3 %	33,3 %	8,9 %	7,4 %	3,7 %	5,5 %	0,7 %
Guyane	52,04	47,7 %	71,8 %	61,8 %	20,2 %	8,1 %	3,8 %	13,5 %	21,1 %	13,9 %
Haute-Normandie	345,08	71,8 %	80,5 %	48,5 %	12,0 %	7,6 %	2,4 %	11,6 %	9,9 %	4,3 %
Île-de-France	1 529,87	73,8 %	73,3 %	27,9 %	14,5 %	9,1 %	3,6 %	7,0 %	12,3 %	3,3 %
La Réunion	225,69	79,1 %	63,0 %	47,1 %	21,3 %	9,4 %	0,9 %	9,7 %	8,4 %	1,9 %
Languedoc-Roussillon	385,28	76,3 %	68,8 %	44,9 %	16,0 %	9,0 %	3,0 %	9,3 %	7,1 %	4,2 %
Limousin	127,77	67,5 %	75,7 %	16,8 %	17,9 %	6,4 %	5,1 %	7,7 %	11,8 %	7,8 %
Lorraine	329,86	75,3 %	76,7 %	29,9 %	12,4 %	8,5 %	1,3 %	9,5 %	9,9 %	3,9 %
Martinique	70,3	72,5 %	74,5 %	63,2 %	21,6 %	3,9 %	2,8 %	9,5 %	12,8 %	2,3 %
Midi-Pyrénées	379,82	71,8 %	69,8 %	28,3 %	12,7 %	11,2 %	2,5 %	10,9 %	12,1 %	2,7 %
Nord-Pas-de-Calais	958,07	72,0 %	75,8 %	34,1 %	12,9 %	5,3 %	3,0 %	10,7 %	8,5 %	5,8 %
Pays de la Loire	482,68	72,6 %	75,9 %	21,3 %	16,1 %	5,5 %	5,7 %	10,9 %	9,2 %	2,0 %
Picardie	398,65	72,5 %	76,8 %	44,6 %	14,5 %	6,5 %	1,9 %	7,8 %	9,4 %	8,4 %
Poitou-Charentes	287,06	73,2 %	78,8 %	27,6 %	14,1 %	3,2 %	1,3 %	14,0 %	8,9 %	2,7 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	750	72,7 %	77,4 %	30,4 %	15,0 %	6,8 %	2,6 %	10,9 %	9,9 %	3,8 %
Rhône-Alpes	984,36	74,5 %	74,8 %	24,0 %	14,4 %	8,6 %	3,2 %	9,0 %	9,6 %	3,7 %
France métropolitaine	9 568,19	72,9 %	75,7 %	32,0 %	14,1 %	7,2 %	3,2 %	9,9 %	9,8 %	4,2 %
France entière	9 970,58	73,0 %	75,3 %	32,7 %	14,4 %	7,2 %	3,2 %	9,9 %	9,9 %	4,1 %

Annexe 4 : Répartition du financement de l'activité principale par type de financeurs publics

Région	Financement activité principale	Subventions État	% FAP	Subventions organismes publics	% FAP	Subventions collectivités territoriales	% FAP	Subventions organismes privés	% FAP	FSE	% FAP
Alsace	8 812 625	3 563 153	40,4 %	6 422 58	7,3 %	4 059 534	46,1 %	30 499	0,3 %	5 171 81	5,9 %
Aquitaine	19 914 368	7 427 611	37,3 %	1 323 855	6,6 %	9 603 706	48,2 %	20 200	0,1 %	1 540 550	7,7 %
Auvergne	9 104 173	3 356 381	36,9 %	801 173	8,8 %	3 852 801	42,3 %	57 795	0,6 %	1 036 023	11,4 %
Basse-Normandie	9 743 760	3 959 699	40,6 %	5 377 20	5,5 %	3 637 330	37,3 %	27 911	0,3 %	1 581 100	16,2 %
Bourgogne	10 194 225	4 347 522	42,6 %	9 737 57	9,6 %	3 553 490	34,9 %	194 349	1,9 %	1 227 954	12,1 %
Bretagne	16 207 012	6 031 435	37,2 %	1 060 640	6,5 %	7 290 771	45,0 %	4 962	0,0 %	1 819 204	11,2 %
Centre	12 735 877	5 636 476	44,3 %	837 419	6,6 %	5 235 432	41,1 %	5 040	0,0 %	1 021 510	8,0 %
Champagne-Ardenne	9 115 741	3 983 594	43,7 %	6 330 47	6,9 %	3 677 878	40,3 %	17 937	0,2 %	803 285	8,8 %
Corse	1 745 888	837 684	48,0 %	1 134 94	6,5 %	7 155 64	41,0 %	79 146	4,5 %	-	0,0 %
Franche-Comté	6 633 746	2 694 661	40,6 %	5 843 95	8,8 %	2 821 910	42,5 %	42 925	0,6 %	5 576 39	8,4 %
Guadeloupe	2 446 755	1 183 514	48,4 %	1 223 42	5,0 %	5 824 94	23,8 %	-	0,0 %	5 584 05	22,8 %
Guyane	1 647 987	1 239 960	75,2 %	27 250	1,7 %	373 830	22,7 %	6 947	0,4 %	-	0,0 %
Haute-Normandie	13 598 475	5 995 037	44,1 %	9 902 02	7,3 %	5 058 884	37,2 %	65 061	0,5 %	1 489 291	11,0 %
Île-de-France	67 809 200	22 466 237	33,1 %	3 702 492	5,5 %	38 684 333	57,1 %	48 181	0,1 %	2 967 957	4,4 %
La Réunion	7 284 145	3 885 422	53,3 %	1 095 163	15,0 %	2 303 560	31,6 %	-	0,0 %	-	0,0 %
Languedoc-Roussillon	15 962 910	6 770 382	42,4 %	1 034 847	6,5 %	6 422 479	40,2 %	17 184	0,1 %	1 718 018	10,8 %
Limousin	4 215 948	1 707 956	40,5 %	1 903 14	4,5 %	1 919 228	45,5 %	6 757	0,2 %	391 693	9,3 %
Lorraine	13 013 765	6 280 757	48,3 %	1 146 865	8,8 %	4 789 546	36,8 %	18 739	0,1 %	777 858	6,0 %
Martinique	3 682 674	1 887 286	51,2 %	1 135 00	3,1 %	1 681 888	45,7 %	-	0,0 %	-	0,0 %
Midi-Pyrénées	15 847 425	6 706 679	42,3 %	7 389 02	4,7 %	5 827 315	36,8 %	11 448	0,1 %	2 563 081	16,2 %
Nord-Pas-de-Calais	37 858 692	16 101 489	42,5 %	2 656 629	7,0 %	15 970 064	42,2 %	669 067	1,8 %	2 492 677	6,6 %
Pays de la Loire	19 723 493	8 357 504	42,4 %	1 189 813	6,0 %	7 970 271	40,4 %	32 869	1,7 %	1 878 036	9,5 %
Picardie	15 762 942	6 846 150	43,4 %	1 136 900	7,2 %	7 312 065	46,4 %	72 639	0,5 %	406 114	2,6 %
Poitou-Charentes	10 803 406	4 377 436	40,5 %	7 539 87	7,0 %	4 379 385	40,5 %	37 510	0,3 %	1 259 608	11,7 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	31 468 118	12 002 352	38,1 %	2 069 349	6,6 %	16 171 734	51,4 %	99 878	0,3 %	1 124 805	3,6 %
Rhône-Alpes	40 468 967	12 938 233	32,0 %	2 465 786	6,1 %	22 344 173	55,2 %	67 220	0,2 %	2 655 755	6,6 %
France métropolitaine	390 740 756	152 388 428	39,0 %	25 583 844	6,5 %	181 297 893	46,4 %	1 922 317	0,5 %	29 829 339	7,6 %
France entière	405 802 317	160 584 610	39,6 %	26 942 099	6,6 %	186 239 665	45,9 %	1 929 264	0,5 %	30 387 744	7,5 %

Annexe 5 : Financement d'activités principales et spécifiques, fonds gérés

Région	Subventions totales	Subventions activité principale	% sur sub. Totales	Subventions activités spécifiques	% sur sub. Totales	Fonds gérés	% sur sub. Totales
Alsace	10 883 027	8 812 625	81,0 %	1 525 231	14,0 %	545 171	5,0 %
Aquitaine	22 140 729	19 914 368	89,9 %	1 792 465	8,1 %	433 896	2,0 %
Auvergne	11 210 390	9 104 173	81,2 %	1 728 582	15,4 %	377 635	3,4 %
Basse-Normandie	10 532 474	9 743 760	92,5 %	760 533	7,2 %	28 181	0,3 %
Bourgogne	12 424 150	10 194 225	82,1 %	2 115 551	17,0 %	114 374	0,9 %
Bretagne	18 519 616	16 207 012	87,5 %	1 318 661	7,1 %	993 943	5,4 %
Centre	14 214 984	12 735 877	89,6 %	1 275 499	9,0 %	203 608	1,4 %
Champagne-Ardenne	10 466 877	9 115 741	87,1 %	1 181 169	11,3 %	169 967	1,6 %
Corse	1 839 078	1 745 888	94,9 %	32 598	1,8 %	60 592	3,3 %
Franche-Comté	7 649 696	6 633 746	86,7 %	883 510	11,5 %	132 440	1,7 %
Guadeloupe	2 591 425	2 446 755	94,4 %	144 670	5,6 %	-	0,0 %
Guyane	2 589 606	1 647 987	63,6 %	884 436	34,2 %	57 183	2,2 %
Haute-Normandie	16 338 240	13 598 475	83,2 %	2 401 890	14,7 %	337 875	2,1 %
Île-de-France	82 524 299	67 809 200	82,2 %	12 844 373	15,6 %	1 870 726	2,3 %
La Réunion	11 463 095	7 284 145	63,5 %	3 713 724	32,4 %	465 226	4,1 %
Languedoc-Roussillon	17 992 536	15 962 910	88,7 %	1 812 618	10,1 %	217 008	1,2 %
Limousin	5 291 795	4 215 948	79,7 %	1 070 582	20,2 %	5 265	0,1 %
Lorraine	15 209 561	13 013 765	85,6 %	1 830 434	12,0 %	365 362	2,4 %
Martinique	3 854 360	3 682 674	95,5 %	171 686	4,5 %	-	0,0 %
Midi-Pyrénées	17 879 901	15 847 425	88,6 %	1 484 999	8,3 %	547 477	3,1 %
Nord-Pas-de-Calais	42 450 979	37 858 692	89,2 %	3 975 571	9,4 %	616 716	1,5 %
Pays de la Loire	21 909 007	19 723 493	90,0 %	1 398 790	6,4 %	786 724	3,6 %
Picardie	18 592 829	15 762 942	84,8 %	2 656 123	14,3 %	173 764	0,9 %
Poitou-Charentes	12 068 483	10 803 406	89,5 %	1 249 931	10,4 %	15 146	0,1 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36 190 128	31 468 118	87,0 %	3 750 270	10,4 %	971 740	2,7 %
Rhône-Alpes	46 993 436	40 468 967	86,1 %	5 872 370	12,5 %	652 099	1,4 %
France métropolitaine	453 322 215	390 740 756	86,2 %	52 961 750	11,7 %	96 197 099	2,1 %
France entière	473 820 701	405 802 317	85,6 %	57 876 266	12,2 %	10 142 118	2,1 %

Annexe 6 : Financement de l'activité principale par type de collectivité territoriale

Région	Financement activité principale	Régions		Départements		Communes		EPCI		Autres établissements publics		Total collectivités territoriales	
		Subvention totale	% FAP	Subvention totale	% FAP	Subvention totale	% FAP	Subvention totale	% FAP	Subvention totale	% FAP	Subvention totale	% FAP
Alsace	8812625	1699453	19,3 %	372130	4,2 %	1181294	13,4 %	790157	9,0 %	16500	0,2 %	4059534	46,1 %
Aquitaine	19914368	3511200	17,6 %	1617728	8,1 %	3474994	17,4 %	976230	4,9 %	23554	0,1 %	9603706	48,2 %
Auvergne	9104173	1042791	11,5 %	721563	7,9 %	1570354	17,2 %	489853	5,4 %	28240	0,3 %	3852801	42,3 %
Basse-Normandie	9743760	1852085	19,0 %	260667	2,7 %	542267	5,6 %	868391	8,9 %	113920	1,2 %	3637330	37,3 %
Bourgogne	10194225	1754306	17,2 %	223340	2,2 %	1023181	10,0 %	437316	4,3 %	115347	1,1 %	3553490	34,9 %
Bretagne	16207012	2299202	14,2 %	1111167	6,9 %	2132278	13,2 %	1748124	10,8 %	-	0,0 %	7290771	45,0 %
Centre	12735877	2678964	21,0 %	141036	1,1 %	1711668	13,4 %	685559	5,4 %	18205	0,1 %	5235432	41,1 %
Champagne-Ardenne	9115741	1788885	19,6 %	85560	0,9 %	1296254	14,2 %	507179	5,6 %	-	0,0 %	3677878	40,3 %
Corse	1745888	291674	16,7 %	98528	5,6 %	296731	17,0 %	28631	1,6 %	-	0,0 %	715564	41,0 %
Franche-Comté	6633746	1573507	23,7 %	248209	3,7 %	522921	7,9 %	409354	6,2 %	67919	1,0 %	2821910	42,5 %
Guadeloupe	2446755	82024	3,4 %	177981	7,3 %	85928	3,5 %	-	0,0 %	236561	9,7 %	582494	23,8 %
Guyane	1647987	354830	21,5 %	-	0,0 %	19000	1,2 %	-	0,0 %	-	0,0 %	373830	22,7 %
Haute-Normandie	13598475	2911152	21,4 %	321975	2,4 %	1442619	10,6 %	383138	2,8 %	-	0,0 %	5058884	37,2 %
Île-de-France	67809200	12662235	18,7 %	5032229	7,4 %	15947276	23,5 %	4711748	6,9 %	330845	0,5 %	38684333	57,1 %
La Réunion	7284145	661163	9,1 %	463750	6,4 %	1025647	14,1 %	153000	2,1 %	-	0,0 %	2303560	31,6 %
Languedoc-Roussillon	15962910	1464501	9,2 %	1059555	6,6 %	2022808	12,7 %	1859615	11,6 %	16000	0,1 %	6422479	40,2 %
Limousin	4215948	957867	22,7 %	385971	9,2 %	372555	8,8 %	202835	4,8 %	-	0,0 %	1919228	45,5 %
Lorraine	13013765	1594186	12,2 %	48900	0,4 %	2480487	19,1 %	665973	5,1 %	-	0,0 %	4789546	36,8 %
Martinique	3682674	292240	7,9 %	-	0,0 %	723041	19,6 %	666607	18,1 %	-	0,0 %	1681888	45,7 %
Midi-Pyrénées	15847425	1964090	12,4 %	2394054	15,1 %	1326648	8,4 %	140523	0,9 %	2000	0,0 %	5827315	36,8 %
Nord-Pas-de-Calais	37858692	4784078	12,6 %	1171685	3,1 %	7131657	18,8 %	2818584	7,4 %	64060	0,2 %	15970064	42,2 %
Pays de la Loire	19723493	3032836	15,4 %	127080	0,6 %	3003906	15,2 %	1769855	9,0 %	36594	0,2 %	7970271	40,4 %
Picardie	15762942	4559761	28,9 %	136730	0,9 %	1467676	9,3 %	1012609	6,4 %	135289	0,9 %	7312065	46,4 %
Poitou-Charentes	10803406	2060094	19,1 %	212227	2,0 %	558959	5,2 %	1543585	14,3 %	4520	0,0 %	4379385	40,5 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	31468118	5698373	18,1 %	929142	3,0 %	5503061	17,5 %	3955058	12,6 %	86100	0,3 %	16171734	51,4 %
Rhône-Alpes	40468967	10369132	25,6 %	1944889	4,8 %	7473649	18,5 %	2224098	5,5 %	332405	0,8 %	22344173	55,2 %
France métropolitaine	390740756	70550372	18,1 %	18644365	4,8 %	62483243	16,0 %	28228415	7,2 %	1391498	0,4 %	181297893	46,4 %
France entière	405802317	71940629	17,7 %	19286096	4,8 %	64336859	15,9 %	29048022	7,2 %	1628059	0,4 %	186239665	45,9 %

Annexe 7 : Activités principales et spécifiques, répartition par financeurs publics

Région	État			FSE			Région			Département			Autres collectivités ou EPCI			Organismes publics		Organismes privés	
	FAP	FAS	% *	FAP	FAS	% *	FAP	FAS	% *	FAP	FAS	% *	FAP	FAS	% *	FAP	% *	FAP	% *
	Alsace	3563153	844169	40,5 %	517181	135227	6,0 %	1699453	469266	19,9 %	372130	5376	3,5 %	1971451	71193	18,8 %	658758	6,1 %	30499
Aquitaine	7427611	854762	37,4 %	1540550	284925	8,2 %	3511200	169873	16,6 %	1617728	243171	8,4 %	4451224	239734	21,2 %	1345855	6,1 %	20200	0,1 %
Auvergne	3356381	479043	34,2 %	1036023	460361	13,3 %	1042791	391450	12,8 %	721563	167909	7,9 %	2060207	229819	20,4 %	829413	7,4 %	57795	0,5 %
Basse-Normandie	3959699	421060	41,6 %	1581100	135409	16,3 %	1852085	58957	18,1 %	260667	34600	2,8 %	1410658	110507	14,4 %	651640	6,2 %	27911	0,3 %
Bourgogne	4347522	907726	42,3 %	1227954	279450	12,1 %	1754306	326764	16,8 %	223340	297092	4,2 %	1460497	304519	14,2 %	986257	7,9 %	194349	1,6 %
Bretagne	6031435	486782	35,2 %	1819204	405087	12,0 %	2299202	87198	12,9 %	1111167	133310	6,7 %	3880402	206284	22,1 %	1060640	5,7 %	4962	0,0 %
Centre	5636476	560659	43,6 %	1021510	83222	7,8 %	2678964	334412	21,2 %	141036	95466	1,7 %	2397227	201740	18,3 %	855624	6,0 %	5040	0,0 %
Champagne-Ardenne	3983594	703702	44,8 %	803285	15800	7,8 %	1788885	276536	19,7 %	85560	58876	1,4 %	1803433	126255	18,4 %	633047	6,1 %	17937	0,2 %
Corse	837684	29578	47,2 %	-	-	0,0 %	291674	3020	16,0 %	98528	-	5,4 %	325362	-	17,7 %	113494	6,2 %	79146	4,3 %
Franche-Comté	2694661	318336	39,4 %	557639	82550	8,4 %	1573507	229614	23,6 %	248209	128277	4,9 %	932275	124733	13,8 %	584530	7,6 %	42925	0,6 %
Guadeloupe	1183514	144670	51,3 %	558405	-	21,5 %	82024	-	3,2 %	177981	-	6,9 %	85928	-	3,3 %	358903	13,8 %	-	0,0 %
Guyane	1239960	843886	80,5 %	-	-	0,0 %	354830	24614	14,7 %	-	4263	0,2 %	19000	11673	1,2 %	27250	1,1 %	6947	0,3 %
Haute-Normandie	5995037	1347886	44,9 %	1489291	69105	9,5 %	2911152	403090	20,3 %	321975	247732	3,5 %	1825757	334077	13,2 %	990202	6,1 %	65061	0,4 %
Île-de-France	22466237	4441165	32,6 %	2967957	1980239	6,0 %	12662235	4029570	20,2 %	5032229	1077125	7,4 %	20659024	1316274	26,6 %	3973337	4,8 %	48181	0,1 %
La Réunion	3885422	1389579	46,0 %	-	137509	1,2 %	661163	1281810	16,9 %	463750	63514	4,6 %	1178647	841312	17,6 %	1095163	9,6 %	-	0,0 %
Languedoc-Roussillon	6770382	1159971	44,1 %	1718018	16245	9,6 %	1464501	285150	9,7 %	1059555	252231	7,3 %	3882423	99021	22,1 %	1050847	5,8 %	17184	0,1 %
Limousin	1707956	641390	44,4 %	391693	139877	10,1 %	957867	49015	19,0 %	385971	33941	7,9 %	575390	206359	14,8 %	190314	3,6 %	6757	0,1 %
Lorraine	6280757	583268	45,1 %	777858	281727	7,0 %	1594186	580617	14,3 %	48900	214085	1,7 %	3146460	170737	21,8 %	1146865	7,5 %	18739	0,1 %
Martinique	1887286	171686	53,4 %	-	-	0,0 %	292240	-	7,6 %	-	-	0,0 %	1389648	-	36,1 %	113500	2,9 %	-	0,0 %
Midi-Pyrénées	6706679	589712	40,8 %	2563081	1932	14,3 %	1964090	40373	11,2 %	2394054	195766	14,5 %	1467171	657216	11,9 %	740902	4,1 %	11448	0,1 %
Nord-Pas-de-Calais	16101489	1099855	40,5 %	2492677	904648	8,0 %	4784078	653620	12,8 %	1171685	306440	3,5 %	9950241	1011008	25,8 %	2689455	6,3 %	669067	1,6 %
Pays de la Loire	8357504	463113	40,3 %	1878036	116550	9,1 %	3032836	76331	14,2 %	127080	170536	1,4 %	4773761	572260	24,4 %	1226407	5,6 %	327869	1,5 %
Picardie	6846150	878111	41,5 %	406114	685737	5,9 %	4559761	209402	25,7 %	136730	408401	2,9 %	2480285	474472	15,9 %	1261263	6,8 %	72639	0,4 %
Poitou-Charentes	4377436	495609	40,4 %	1259608	33115	10,7 %	2060094	343054	19,9 %	212227	132334	2,9 %	2102544	245819	19,5 %	753987	6,2 %	37510	0,3 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12002352	1040867	36,0 %	1124805	416012	4,3 %	5698373	732025	17,8 %	929142	556234	4,1 %	9458119	1005132	28,9 %	2155449	6,0 %	99878	0,3 %
Rhône-Alpes	12938233	2156019	32,1 %	2655755	634918	7,0 %	10369132	1471456	25,2 %	1944889	752553	5,7 %	9697747	857424	22,5 %	2795991	5,9 %	67220	0,1 %
France métropolitaine	152388428	20502783	38,1 %	29829339	7162136	8,2 %	70550372	11220793	18,0 %	8644365	5511455	5,3 %	90711658	8564583	21,9 %	26694277	5,9 %	1922317	0,4 %
France entière	160584610	23052604	38,8 %	30387744	7299645	8,0 %	71940629	12527217	17,8 %	19286096	5579232	5,2 %	93384881	9417568	21,7 %	28289093	6,0 %	1929264	0,4 %

* Part du financeur (financement activités principales et spécifiques) dans la subvention totale, voir annexe 5.

Annexe 8 : Répartition des fonds gérés

Région	Total fonds gérés	Total conventionnements de l'année			Rémunération des frais de gestion		
		Total	FAJ	FIPJ	Total	FAJ	FIPJ
Alsace	545 171	457 750	386 800	70 620	87 421	87 421	-
Aquitaine	433 896	402 801	149 364	235 284	31 095	31 095	-
Auvergne	377 635	373 711	8 375	160 338	3 924	3 924	-
Basse-Normandie	28 181	10 569	2 120	5 400	17 612	-	-
Bourgogne	114 374	104 207	74 855	29 352	10 167	6 867	3 300
Bretagne	993 943	839 321	423 228	78 472	154 622	153 977	-
Centre	203 608	203 608	5 510	129 006	-	-	-
Champagne-Ardenne	169 967	151 431	1 852	129 571	18 536	-	15 568
Corse	60 592	58 595	43 595	15 000	1 997	1 400	597
Franche-Comté	132 440	117 195	1 000	88 179	15 245	15 245	-
Guadeloupe	-	-	-	-	-	-	-
Guyane	57 183	55 583	55 583	-	1 600	1 600	-
Haute-Normandie	337 875	208 725	51 600	149 355	129 150	129 150	-
Ile-de-France	1 870 726	1 795 125	281 724	576 056	75 601	63 419	12 017
La Réunion	465 226	330 226	226 018	104 208	135 000	135 000	-
Languedoc-Roussillon	217 008	158 066	100 000	58 066	58 942	49 152	-
Limousin	5 265	5 265	5 265	-	-	-	-
Lorraine	365 362	328 823	268 957	59 866	36 539	34 989	-
Martinique	-	-	-	-	-	-	-
Midi-Pyrénées	547 477	494 402	85 091	361 423	53 075	11 010	42 065
Nord-Pas-de-Calais	616 716	544 602	201 302	328 100	72 114	66 614	-
Pays de la Loire	786 724	594 163	580 213	13 950	192 561	171 006	-
Picardie	173 764	131 245	62 345	50 900	42 519	42 519	-
Poitou-Charentes	15 146	12 366	4 170	8 196	2 780	2 376	-
Provence-Alpes-Côte d'Azur	971 740	877 422	255 764	65 932	94 318	67 860	2 000
Rhône-Alpes	652 099	570 016	187 256	355 690	82 083	75 651	6 397
France métropolitaine	9 619 709	8 439 408	3 180 386	2 968 756	1 180 301	1 013 675	81 944
France entière	10 142 118	8 825 217	3 461 987	3 072 964	1 316 901	1 150 275	81 944

Animations régionales des missions locales

Alsace

Catherine Humbert
Union régionale des missions locales et PAIO d'Alsace
4 rue de Sarrelouis
67000 Strasbourg
0388 238320 - h.catherine@wanadoo.fr
www.urmlalsace.org

Aquitaine

Claudette Lemière
Association régionale des missions locales d'Aquitaine
99 rue Judaïq
33000 Bordeaux
0557 81 45 94 - reseaumlaquit@wanadoo.fr
www.missionslocales-aquitaine.org

Auvergne

Nathalie Cloux
AMPA - Programme d'animation régional missions-locales d'Auvergne
7 rue de la Halle
63800 Cournon d'Auvergne
0473849713 - par.mlpaio.auvergne@wanadoo.fr

Basse-Normandie

Bertrand Guénéé
Association régionale des missions locales de Basse-Normandie
320 Quartier du Val
14200 Hérouville-Saint-Clair
0231950606 - ar@mlpaiobn.fr
www.mlpaiobn.fr

Bourgogne

Catherine Torres
Association régionale des missions locales de Bourgogne
1 rue du Tribunal
21200 Beaune
0380 227764 - assor@mlbourgogne.fr
www.mlbourgogne.fr

Bretagne

Emmanuelle Castelain
Animation régionale des missions locales de Bretagne
c/o GREF Bretagne
91 rue de Saint-Brieuc - CS 64 347
35043 Rennes Cedex
0299547928 - arml@gref-bretagne.com

Centre

Éléonore Poirier
GIP Alfa Centre
10 rue Saint-Étienne
45000 Orléans
0238779774 - e.poirier@alfacentre.org
www.etoile.regioncentre.fr/mlpaio

Champagne-Ardenne

Pierre Léplat
ARIFOR
79 avenue de Sainte-Ménéhould
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
0326217336 - pleplat@arifor.fr
www.missionslocales-champagneardenne.com

Corse

Béatrice Maurel
Association régionale des missions locales de Corse
7 avenue Giacobbi
20600 Bastia
0495 30 04 84 - beatrice.maurel@missions-locales-corse.org
www.missions-locales-corse.org

Franche-Comté

Brigitte Lemarchand
Association franc-comtoise des missions locales - PAIO - Espaces jeunes
24 place Nationale
39100 Dole
0384 72 53 18 - b.lemarchand@ejfc.org

Haute-Normandie

Sylvie Saintemarie
Association Régionale des missions locales et PAIO de Haute-Normandie
27 rue de Sotteville - BP 51053
76176 Rouen Cedex 1
0290870039 - animreg.mlpaio@missionslocales-hautenormandie.com
www.missionslocales-hautenormandie.com

Île-de-France

Céline Martin
GIP CARIF Ile-de-France
16 avenue Jean Moulin
75014 Paris
0156533276 - c.martin@carif-idf.org

Languedoc-Roussillon

Michel Julita
Animation régionale du réseau des missions locales de Languedoc-Roussillon
1 avenue de la Mer
34000 Montpellier
0467732735 - mjulita.arml@wanadoo.fr

Limousin

Association régionale des missions locales du Limousin
18 rue Aigueperse
87000 Limoges
0555354620 - armlim@wanadoo.fr
www.misloc-paio-limousin.org

Lorraine

Alexandre Ruf
AMILOR
10 rue Mazagran - BP 676
54063 Nancy Cedex
0383354185 - ass.amilor@wanadoo.fr

Midi-Pyrénées

Maurice Coquin
Association régionale des missions locales de Midi-Pyrénées
61 rue Cazeneuve
31200 Toulouse
0534 40 36 20 - arml@mlmidipy.org
www.mlmidipy.org

Nord-Pas-de-Calais

Dominique Bourgeois
C2RP
50 rue Gustave Delory
59000 Lille
0320907315 - ml-npdc@c2rp.fr
www.c2rp.fr

Pays de la Loire

Patrick Chollet
CARIF-OREF
2 square de la Délivrance - BP 66501
44265 Nantes Cedex 2
0240202161 - pchollet@cariforef-pdl.org

Picardie

Pascale Clère
Animation régionale des missions locales et PAIO de Picardie
47 boulevard du Cange
80000 Amiens
0322711999 - anim.ml.picard@wanadoo.fr
www.missions-locales-picardie.org

Poitou-Charentes

Ouiza Meziane
Agence régionale de la formation tout au long de la vie
15 rue Alsace Lorraine
17044 La Rochelle Cedex 1
0820222572 - o.meziane@arftlv.org

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dominique Davy
Animation régionale des missions locales de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Résidence Belvédère
Rue de Croze
84120 Pertuis
0490 09 68 54 - ardml@wanadoo.fr
www.ardml-paca.net

Rhône-Alpes

Rémy Longo
Animation régionale des missions locales de Rhône-Alpes
10 quai Jean Moulin
69001 Lyon
0472982475 - animation.regionale@missions-locales.org
www.missions-locales.org

